

PRÉSIDENTE

- Kamal Aissani nouveau DG des impôts
- M^{me} Djazia Djeddou nouvelle DG par intérim de l'ANEP

P. 24

2^E SESSION DU PARLEMENT AFRICAÏN
Une délégation parlementaire algérienne en Afrique du Sud

P. 24

ALGÉRIE - ARABIE SAOUDITE
Boukadoum reçu par le Serviteur des deux Lieux Saints de l'islam ...

P. 24

A R M É E

Gaïd Salah : le dialogue constructif avec les institutions de l'Etat, «unique moyen» pour sortir de la crise

Le vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah a exprimé sa conviction que «le dialogue constructif avec les institutions de l'Etat, est l'unique moyen pour sortir de la crise», a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

P. 3

► Gaïd Salah réaffirme l'attachement de l'ANP à la voie constitutionnelle



Célébration de la journée internationale des travailleurs:

Les travailleurs algériens célèbrent le 1^{er} mai dans le contexte d'un Hirak populaire appelant au Changement

P. 4

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONAL, ABDELHAKIM BELABED L'A AFFIRMÉ:

« Les sujets des examens nationaux puisés du programme scolaire »

P. 4

JUSTICE :
Comparution de M. Ouyahia devant le procureur de la République près le tribunal Sidi M'hamed à Alger

P. 4



SANTÉ

LE HENNÉ,
UNE POUDRE AUX MULTIPLES FACETTES

P.p 10-12

FOOTBALL

LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL :
Adoption à l'unanimité des bilans moral et financier de l'exercice 2018

Les membres de l'Assemblée générale de la Ligue de football professionnel (LFP), réunis en session ordinaire (AGO), ont adopté à l'unanimité les bilans moral et financier de l'exercice 2018, mardi au Centre national technique de Sidi-Moussa (Alger).

P. 21

INDUSTRIE/CIMENT
30.000 tonnes de clinker de la Société Cilas de Biskra exportées vers le Cameroun à partir du port d'Annaba

P. 7

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME :
Des armes et un lot de munitions découverts à Ghardaïa

P. 5

FOOTBALL: Vers la création de deux ligue inter-régions, sud-est et sud-ouest (FAF)

Le Bureau exécutif de la Fédération algérienne de football (FAF) a annoncé lors de sa réunion mensuelle statutaire tenue au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger) la création de deux ligues inter-régions,

sud-est et sud-ouest. Le projet de la création de ces deux ligues sera soumis pour approbation aux membres de l'Assemblée générale ordinaire de la FAF, prévue jeudi à Sidi Moussa, précise la fédération sur son site officiel.

الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL



Horaire des prières

Jeudi 26 Chaâbane 1440

Fajr	04:06
Dohr	12:45
Asr	16:32
Maghreb	19:41
Isha	21:12



ALGÉRIE-ESPAGNE Un colloque à Alger sur la migration des espagnols à Oran

La ministre de la Culture, Meriem Merdaci et l'ambassadeur du Royaume d'Espagne à Alger, Fernando Moran Calvo-Sotelo, ont convenu mardi à Alger d'organiser, en octobre à Alger, un colloque sur «la migration des Espagnols républicains en Algérie», qui regroupera des chercheurs algériens et espagnols, a indiqué un communiqué du ministère de la Culture. Selon des historiens, des milliers d'Espagnols républicains ont migré vers Oran en 1939 pour fuir la dictature de Franco, mais l'administration coloniale française les a reçus avec une telle barbarie, alors que les Algériens étaient solidaires avec eux malgré leurs conditions de vie très difficiles en raison de l'occupation.



DEMAIN À ALGER Concours de récitation du Saint Coran



En collaboration avec les mosquées de la commune, l'APC d'Alger-Centre, organise le 3 mai prochain, un concours de récitation du Saint Coran, au Centre culturel Larbi Ben M'hidi.

HADJ 2019: La procédure de l'empreinte biométrique séparée du dossier de visa (ONPO)

L'Office national du Pèlerinage et de la Omra (ONPO) a fait savoir, mardi dans un communiqué, que les autorités saoudiennes avaient décidé de séparer la procédure de prise de l'empreinte biométrique du dossier du visa. Ainsi, le pèlerin aura le choix d'effectuer cette procédure avant son voyage ou bien à son arrivée à l'aéroport de destination, expliqué l'ONPO précisant que les pèlerins des wilayas de Tindouf, Illizi et Béchar «sont dispensés de cette procédure». L'ONPO avait appelé, en mars dernier, les hadjis âgés de moins de quatre-vingts (80) ans à se soumettre à la procédure de l'empreinte biométrique, entre le 31 mars et le 30 avril, et ce, dans le cadre du parachèvement des démarches administratives relatives à l'organisation du Hadj 2019. Le document de la prise de l'empreinte biométrique était, auparavant, versé au dossier relatif à l'obtention du visa pour le Hadj. Le dernier délai pour s'acquitter du coût du Hadj 2019 et compléter le dossier administratif avait été fixé au 5 mai prochain.

JUSQU' AU 16 MAI 2019 Exposition de peinture avec l'artiste peintre « Sabah OULD TALEB »

L'établissement Arts et Culture de la Wilaya d'Alger organise une exposition de peinture avec l'artiste peintre « Sabah OULD TALEB »

Météo



	Max	Min
Alger	21°	13°
Oran	24°	17°
Annaba	24°	09°
Béjaïa	21°	11°
Tamanrasset	39°	23°

MARDI À 13H51 Secousse tellurique de 2,9 degrés sur l'échelle de Richter à Mila

Une secousse tellurique de magnitude 2,9 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée mardi après-midi (13h 51) dans la wilaya de Mila, indique le Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (CRAAG) dans un communiqué. L'épicentre de la secousse a été localisé à 6 km dans le nord de Rouached, précise la même source.

NEUROLOGIE: Plus de 400 praticiens aux prochaines journées de médecine physique d'Oran



Plus de 400 praticiens, entre spécialistes, généralistes et autres acteurs de la rééducation fonctionnelle sont attendus à la 4^{ème} édition des Journées internationales de Médecine physique et de réadaptation (MPR) prévue en juin prochain à Oran, ont annoncé mardi les organisateurs.

La rencontre a pour objectif de «consolider les compétences des professionnels de la santé à l'effet d'améliorer la prise en charge des patients souffrant de problèmes fonctionnels», a précisé à l'APS le président du comité d'organisation, Pr Khaled Layadi.

En plus du nombre important de participants attendus, la nouvelle édition sera marquée par «une grande diversité thématique englobant plusieurs pathologies», a expliqué ce spécialiste, également chef de service de MPR du Centre hospitalo-universitaire d'Oran (CHUO).

SPORT Open national de billard seniors aujourd'hui à Mostaganem



Un open national de billard, jeu de la huit à l'américain, seniors aura lieu aujourd'hui au niveau de la salle spécialisée au centre-ville de Mostaganem, a-t-on appris mardi auprès des organisateurs. Cette manifestation sportive, organisée par le club «Ghaliland» de Billard de Mostaganem en collaboration avec la ligue de wilaya et Fédération algérienne de rafla et billard, verra la participation de 32 billardistes seniors de six wilayas du pays, à savoir Alger, Setif, Tiaret, Sidi Bel-Abbes, Oran et Mostaganem. Le programme de cette compétition, qui sera dirigée par le juge arbitre international Affoun Rachid, prévoit le déroulement des éliminatoires direct.

DANSE Des jeunes ballerines en spectacle chorégraphique à Alger



Un spectacle chorégraphique alliant danse classique et moderne a été animé mardi à Alger par des jeunes ballerines à l'occasion de la Journée internationale de la danse. Accueilli à l'auditorium du Palais de la culture Moufidi-Zakaria, une quarantaine d'élèves issus de quatre classes de l'école de danse «Arabesque», le spectacle a été décliné en plusieurs tableaux stylisés alliant danse contemporaine et classique.

Conçu et monté par la chorégraphe Fatima-Zohra Senouci Namous, fondatrice et directrice d'Arabesque, le spectacle qui draine un public nombreux, a puisé dans le répertoire musical local, offrant des tableaux algériens stylisés, servis dans un ensemble esthétique et vestimentaire fascinant.

ARMÉE : Gaïd Salah : le dialogue constructif avec les institutions de l'Etat, «unique moyen» pour sortir de la crise

Le vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah a exprimé sa conviction que «le dialogue constructif avec les institutions de l'Etat, est l'unique moyen pour sortir de la crise», a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Je demeure entièrement convaincu qu'adopter le dialogue constructif avec les institutions de l'Etat, est l'unique moyen pour sortir de la crise, étant conscient que le dialogue est l'un des moyens les plus civilisés et les plus nobles dans les relations humaines et la voie la plus judicieuse pour présenter des propositions constructives, rapprocher les points de vue et atteindre un consensus autour des solutions disponibles», a déclaré Gaïd Salah dans une allocution prononcée lors d'une réunion d'orientation et suivie, via visioconférence, par les cadres et les personnels des unités de la 4e et la 5e RM, lors de sa visite à la 5e RM.

Lors de sa visite de travail effectuée dans la 5e RM, le chef d'Etat-Major de l'ANP a présidé, au niveau de l'Ecole supérieure des troupes spéciales à Biskra et en compagnie du Général-Major Amar Athamnia, Commandant de la 5e Région Militaire et du Général-Major Hassan Alaïmia Commandant de la 4e Région Militaire, cette réunion d'orientation, à l'occasion de laquelle il a réitéré «son engagement à accompagner le peuple et les institutions de l'Etat dans cette phase décisive de l'histoire de notre pays».

«Par ailleurs, je me suis engagé devant Allah, le peuple et l'histoire, depuis le début des marches pacifiques, à œuvrer sans relâche et sans répit, à accompagner le peuple et les institutions de l'Etat, durant cette étape cruciale de l'histoire de notre pays», a-t-il soutenu.

Le chef d'état-major de l'ANP a tenu «à sa-

luer l'adhésion de nombreuses personnalités et partis à l'idée de l'importance d'adopter le principe de dialogue, qui doit aboutir à des mécanismes raisonnables de sortie de crise. C'est là une position qui leur sera reconnue durant cette phase, où l'intérêt de la Nation doit être le dénominateur commun entre toutes les parties».

Il a soutenu que «notre insistance, à maintes reprises, quant à la pertinence de l'adoption de cette voie sage par toutes les franges de notre vaillant peuple, loin des intérêts personnels étroits, en faisant prévaloir les intérêts suprêmes de la Nation, est la preuve manifeste que nous veillons à la sécurité et la stabilité du pays et de son unité territoriale et populaire, notamment dans un contexte régional tendu».

Pour le Général de corps d'armée «l'ensemble des dispositions jusque-là prises a suscité un consensus national que nous avons perçu à travers les slogans scandés lors des marches à travers différentes wilayas du pays, à l'exception de certaines parties qui rejettent toutes les initiatives proposées, et s'efforcent de semer les graines de la discorde en conformité avec leurs intérêts étroits et ceux de leurs commanditaires».

Il a souligné que «les intentions malveillantes de ces parties ont été démasquées et dénoncées par les différentes franges du peuple, qui ont fait preuve d'une conscience nationale exceptionnelle et authentique, dans la mesure où elles ont rejeté leurs thèses visant à porter atteinte à la crédibilité et aux

efforts des institutions de l'Etat à dégager et trouver des sorties de crises pacifiques».

Il a relevé qu'«en conséquence, il y a lieu de s'armer de prudence pour ne pas tomber dans le piège visant à perturber les manifestations pacifiques et les dévier de leur objectif par des agissements hostiles à la patrie, à son intégrité territoriale ainsi qu'à exploiter ces manifestations afin de porter atteinte à la sécurité nationale du pays et mettre en danger son unité nationale».

Le Général de Corps d'Armée a rappelé qu'«l'Algérie, «pays de tous les Algériens, est redevable à tous ses enfants, d'être sur leur garde et conscients des dangers et menaces qui guettent leur pays, ce qui requiert de la vigilance et de la prudence».

«Les propositions de l'ANP découlent de sa conscience quant à l'importance de cette phase dans l'histoire du pays et la responsabilité historique qui lui échoit ainsi qu'à tous les Algériens fidèles et dévoués à leur patrie, qui ne veulent pas du mal à leur pays», a-t-il affirmé. Il a ajouté qu'en effet, «il incombe à tout le monde de mesurer la responsabilité de préserver et protéger leur patrie, legs des Chouhada, car l'Algérie pays de tous, est redevable à tous ses enfants, chacun dans son poste et dans les limites de sa responsabilité, d'être vigilants et conscients des dangers et menaces qui la guettent».

Pour lui, «à ce titre, l'ANP, avec les vaillants enfants du peuple algérien, œuvre en permanence à faire éviter à notre pays de tomber



dans le piège de la violence et les tragédies qui pourraient en résulter».

«Aussi, nous devons mettre à profit les enseignements du passé en nous remémorant les incommensurables sacrifices et le lourd tribut que le peuple algérien a payé, aussi bien durant la Glorieuse Révolution de Libération couronnée par le recouvrement de l'indépendance et de la souveraineté nationale, que durant la période de la lutte contre le terrorisme à l'issue de laquelle notre pays a retrouvé sa paix et sa quiétude», a-t-il encore soutenu.

«Ces acquis chers à nos coeurs, doivent être préservés, par fidélité aux sacrifices des Chouhada de la Révolution de Libération et des Martyrs du devoir national», a-t-il ajouté.

Gaïd Salah réaffirme l'attachement de l'ANP à la voie constitutionnelle

Le vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, a mis l'accent, mardi, sur l'attachement de l'ANP à la voie constitutionnelle, à travers l'organisation de l'élection présidentielle dans les «meilleurs délais».

«L'attachement profond du Commandement de l'ANP à la Constitution, cautionnée par le peuple à travers ses représentants au Parlement, émane du fait que tout changement ou amendement de ses dispositions ne relève pas des prérogatives de l'ANP, mais de celles du Président qui sera élu conformément à la volonté du peuple», a déclaré Gaïd Salah dans une allocution prononcée lors d'une réunion d'orientation et suivie, via visioconférence, par l'ensemble des personnels des unités des 4e et 5e Régions militaires, lors du 2ème jour de sa visite à la 5e RM.

Il a affirmé que «cette position de principe est un signe manifeste et constant de la détermination de l'ANP à ne pas s'écarter de la voie constitutionnelle, quelles que soient les conditions et les circonstances, et quiconque prétend le contraire fait preuve d'ingratitude envers l'Armée et ses positions de principe constantes, en particulier ces arrivistes qui ont profité des richesses du pays à bien des égards et veulent aujourd'hui donner des leçons à l'ANP et son Commandement».

«Nous récusons catégoriquement ces comportements opportunistes qui ne servent en rien l'Algérie et ne contribuent aucunement à résoudre sa crise. Aussi, il nous appartient à tous de faire preuve de bon sens et de clairvoyance et d'éviter de s'égarer dans des dédales et des conflits secondaires inutiles qui ne servent nullement l'intérêt suprême de la Nation et qui sont à même de faire perdre la crise», a-t-il souligné.

Il a ajouté que l'ANP «compte sur tous les citoyens jaloux pour l'avenir de leur pays de conjuguer leurs efforts sincères afin d'aboutir aux meilleurs moyens pour mener

le pays vers la paix. «Dans cette optique, et dans le respect de la Constitution et des institutions de l'Etat, il nous incombe d'œuvrer à réunir les conditions idoines pour l'organisation des élections présidentielles le plus tôt possible, du fait qu'elles constituent la solution idéale pour sortir de la crise, faire face à toutes les menaces et dangers qui guettent notre pays et déjouer les desseins hostiles visant à nous mener vers le vide constitutionnel et entraîner le pays dans les spirales de l'anarchie et la déstabilisation», a-t-il indiqué.

Ce mécanisme constitutionnel, a-t-il poursuivi, «permettra d'élire un président de la République ayant la légitimité et les prérogatives pour concrétiser le reste des revendications populaires légitimes et constitue la règle de base pour que notre pays reprenne le cours du développement et de l'édification».

Le chef d'état-major de l'ANP a rappelé avoir affirmé dans une rencontre précédente que «nous étions en cours de démantèlement des bombes à retardement que le peuple algérien sait pertinemment qui les a plantées au sein de toutes les institutions de l'Etat, et que cette crise, dont nous n'avons guère besoin, a été inventée dans le but de semer les graines de la déstabilisation en Algérie, en créant un environnement propice au vide constitutionnel».

Gaïd Salah a indiqué que «ces individus, qui ont intentionnellement causé cette crise, sont ceux-là mêmes qui tentent aujourd'hui d'infiltrer les marches, brandissant des slogans suspects et tendancieux qui incitent à entraver toutes les initiatives constructives permettant le dénouement de la crise».

Ils ont ainsi démontré qu'ils sont l'ennemi du peuple, lequel sait pertinemment comment mettre en échec, en compagnie de son armée, ces complots et mener le pays vers un havre de paix».

Concernant la poursuite en justice de «tous ceux impliqués dans le pillage des deniers publics et la

dilapidation des richesses du pays, qui fait partie des principales revendications que le peuple a exprimé avec insistance, depuis le début de ses marches pacifiques», le vice-ministre de la Défense nationale a indiqué que les services du MDN «détiennent des informations avérées concernant plusieurs dossiers lourds de corruption, dont je me suis enquis personnellement, dévoilant des faits de spoliation des fonds publics avec des chiffres et des montants farineux».

«Aussi et partant de notre souci profond de protéger l'économie nationale, les services de sécurité se sont chargés de mettre ces dossiers à la disposition de la justice pour les étudier et enquêter pour poursuivre tous ceux qui y sont impliqués», a-t-il assuré.

Gaïd Salah a souligné que l'ANP «demeurera vigilante, conformément aux revendications insistantes du peuple et de ce que lui confèrent la Constitution et les lois de la République, assumant sa responsabilité face à l'Histoire». «Aussi, le Commandement de l'ANP a donné les garanties suffisantes et s'est engagé à accompagner la justice dans l'accomplissement de ses missions nobles et sensibles, après s'être affranchie de toutes les contraintes, pressions et diktats, loin de toute démarche sélective et conjoncturelle, sans exclure aucun dossier et en se gardant de toute mesure arbitraire ou de règlement de comptes», a-t-il ajouté.

Il a relevé que l'ANP «insiste également sur la nécessité d'éviter tout retard dans le traitement de ces dossiers, sous le prétexte de révision des procédures légales, laquelle requiert beaucoup de temps, ce qui donne la possibilité à certains à échapper à la justice».

«Il y a lieu d'indiquer que l'opération n'est qu'à son début et, par la grâce de Dieu, notre pays sera assaini définitivement de la corruption et des corrupteurs», a-t-il soutenu. Au sein de l'ANP, «nous n'avons jamais toléré la corruption, nous étions même les précurseurs dans

ce domaine en présentant de hauts cadres militaires par devant la justice militaire, à savoir les anciens Commandants des 1ère, 2e et 4e RM et de la Gendarmerie nationale et l'ancien directeur des services financiers, dont l'implication dans des affaires de corruption a été confirmée par des preuves tangibles», a-t-il poursuivi.

Lors du deuxième jour de sa visite à la 5e RM, le vice-ministre de la Défense nationale a supervisé le lancement de l'exécution d'un exercice démonstratif avec munitions réelles intitulé «Ethabat 2019» (Persistance).

A l'entame et en compagnie du Général-Major Ammar Athamnia, Commandant de la 5e RM, et en présence du Général-Major Hassan Alaïmia, Commandant de la 4e RM, le général de corps d'Armée a suivi un exposé présenté par le Commandant de la 1ère Division Blindée, directeur de l'exercice, portant sur l'idée générale, le plan et les étapes de son exécution sur le terrain.

Au niveau du polygone de tir de la 5e RM, le chef d'état-major de l'ANP a suivi, de près, les actions de combat menées par les unités participantes à cet exercice démonstratif avec munitions réelles, à savoir les unités organiques et élémentaires relevant de la 1ère Division Blindée, appuyées par des unités aériennes dont des avions de combat et des hélicoptères d'appui-feu, précise le communiqué du MDN.

Cet exercice tactique «qui s'inscrit dans le sillage de la série d'exercices démonstratifs avec munitions réelles exécutés récemment, respectivement au niveau des 4e, 2e et 1ère RM, constitue une occasion pour mettre en exergue les capacités et les aptitudes au combat des cadres et des personnels, ainsi que la maîtrise des moyens majeurs et des systèmes d'armes des différentes catégories de Forces, afin de s'enquérir du niveau de la disponibilité opérationnelle des unités de cette Division et d'entraîner les Commandants d'unités et les Etats-Majors à la coordination des efforts et

à la coopération entre les différents corps et Forces».

Ces actions ont été marquées par «un haut sens de professionnalisme à travers toutes les phases de l'exercice et par un niveau tactique et opérationnel très élevé, qui reflète la rigueur en termes de planification, d'organisation et de préparation».

A l'issue de l'exercice et lors d'une rencontre avec les personnels des unités participantes, le général de corps d'Armée a valorisé «les grands efforts consentis tout au long de l'année de préparation au combat», félicitant l'ensemble des participants pour «le succès réalisé sur le terrain à travers l'exécution de cet exercice».

Par la suite, et au niveau de l'Ecole supérieure des Troupes spéciales à Biskra, le général de corps d'Armée a présidé une réunion d'orientation, lors de laquelle il a prononcé une allocution, suivie via visioconférence par l'ensemble des personnels des unités des 4e et 5e RM, où il a affirmé que «le mode de communication qu'il adopte avec les personnels de l'ANP à travers toutes les RM, émane de son souci à leur dispenser toutes les orientations et les recommandations nécessaires, relatives à la préparation au combat des Forces, par l'exécution d'exercices démonstratifs avec des munitions réelles, afin de tester et d'évaluer le niveau de disponibilité et le degré élevé de professionnalisme atteint par nos Forces, ainsi que leur disponibilité permanente à sécuriser nos étendues frontières nationales et les résultats enregistrés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme».

Il a réitéré que le Haut Commandement de l'ANP «veille à l'accomplissement de ses missions nobles et sensibles, après s'être affranchie de toutes les contraintes et les pressions, loin de toute démarche sélective et conjoncturelle, sans exclure aucun dossier et en se gardant de toute mesure arbitraire ou de règlement de comptes».

MARCHES : 10e mardi de marches pacifiques estudiantines à travers plusieurs wilayas

Des milliers d'étudiants ont manifesté pour le 10ème mardi consécutif à travers plusieurs wilayas du pays pour réclamer «un changement radical du système de gouvernance et le départ de tous ses représentants», ont constaté des journalistes de l'APS.

Dans le Centre, les manifestants ont une fois encore investi les rues pour réitérer leur engagement dans le mouvement populaire enclenché le 22 février passé, appelant au départ de «tout le système et à la liberté de la justice». D'autres revendications, telles que «la primauté du politique sur le militaire», «une République démocratique garantissant la justice sociale» et de «redonner leurs places à la justice, au système éducatif et à l'université», pouvaient être lues sur les banderoles et pancartes brandies par les étudiants.

Ces derniers réclament aussi le départ du chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah et du gouvernement. Les étudiants ont également rejeté toute tentative d'entraîner le mouvement populaire «vers le marécage du racisme et des intérêts des lobbies». Dans l'ouest du pays, les étudiants des différentes universités et centres universitaires ont organisé des marches pour réaffirmer leur détermination à accompagner le Hirkak populaire pour faire aboutir ses revendications.

Ils s'étaient regroupés dès la matinée au niveau des campus avant que qu'ils ne prennent le départ dans une ambiance bonne enfant, brandissant des drapeaux aux couleurs nationales et des pancartes et banderoles sur lesquelles étaient inscrits des slogans hostiles à «issaba» (bande) et appelant à «la lutte implacable contre la corruption et les corrompus» et à «l'indépendance de la justice».

Tout le long de leur parcours, les jeunes protestataires ont également entonné des chants patriotiques et scandé, entre autres, «silmiya, silmiya» ou encore «jeich chaab, khawa khawa».

A ces marches estudiantines, les travailleurs de plusieurs administrations locales de la wilaya de Mostaganem ont poursuivi, pour le deuxième jour consécutif, un débrayage initié par leur syndicat indépendant SNAPAP. Plusieurs directions ont été touchées comme celles des transports, de l'habitat, du commerce, de la santé, des finances et autres.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONAL, ABDELHAKIM BELABED L'A AFFIRMÉ: «Les sujets des examens nationaux puisés du programme scolaire»

Le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed a affirmé, mardi à Alger, que les sujets des examens scolaires seront puisés du programme scolaire et toutes les procédures ont été prises pour garantir le bon déroulement de ces examens.

«Les sujets des examens nationaux (session 2019) seront puisés du programme scolaire», a déclaré le ministre à la presse en marge de la rencontre nationale des présidents des commissions de wilayas des observateurs pour les épreuves du Brevet de l'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat, précisant que «l'élève ne sera pas examiné sur un cours qui ne lui a pas été dispensé en classe».

«L'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme scolaire est très appréciable», rassure le ministre qui a relevé que le retard accusé dans deux ou trois wilayas et dans quelque établissements a été rattrapé à travers «l'élaboration d'un programme spécial au profit de ces établissements».

A cette occasion, le ministre a rassuré les parents d'élèves qu'à la lumière de la situation que traverse le pays, les examens se dérouleront «dans le calme et la sérénité», réaffirmant que toutes les procédures relatives aux examens nationaux «sont en cours de finalisation».

Concernant le rôle des observateurs dans ces examens, le ministre de l'Education nationale a indiqué qu'ils travailleront au niveau de tous les centres d'examen pour BAC et du BEM, à raison d'un observateur pour chaque centre et leur rôle consiste en la surveillance et le suivi du déroulement des épreuves dans de bonnes conditions.

Pour sa part, le Directeur de l'Office national des examens et concours (ONEC), Mustapha Benzamrane, a affirmé que l'opération d'impression des sujets des épreuves scolaires débutera le 16 mai et sera encadrée par 160 inspecteurs, enseignants, fonctionnaires et employés qui seront mis en quarantaine pour une durée de 35 jours jusqu'au 20 juin.

Les examens scolaires nationaux débuteront le 29 mai avec en premier l'examen de fin du cycle primaire suivi du BEM (9 au 11 juin) et du Baccalauréat (16 au 20 juin).

L'annonce des résultats du baccalauréat est prévue pour le 20 juillet, celle du BEM pour le 1er juillet alors que les résultats de fin de cycle primaire seront connus le 16 juin.

APS

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS : Les travailleurs algériens célèbrent le 1^{er} mai dans le contexte d'un Hirkak populaire appelant au Changement

La célébration de la journée internationale des travailleurs est marquée, cette année en Algérie, par un Hirkak populaire fusionnant l'ensemble des catégories des travailleurs, à l'instar de toutes les franges de la société, pour l'édification d'une Algérie nouvelle, où sera respectée la volonté du peuple souverain et consacrée la justice sociale.



En ce 1^{er} mai inédit, la contestation populaire pacifique se poursuit depuis plus de deux mois, revendiquant la consécration d'une rupture définitive avec le système et tous ses symboles, une dynamique à laquelle se sont jointes toutes les catégories de la société, et à leur tête la classe ouvrière. Dans ce contexte, les syndicalistes de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) ont affiché leur rejet catégorique du maintien du Secrétaire général (SG), Abdelmadjid Sidi Saïd, à la tête de la Centrale syndicale, estimant qu'il était temps de «se réapproprié l'UGTA et de la remettre sur la voie tracée par les défunts Aïssat Idir et Abdelhak Benhamouda».

La décision de Sidi Saïd d'avancer la date du 13^e congrès de l'UGTA (le man-

dat actuel prend fin le 10 janvier 2020) et son engagement à ne pas briguer un nouveau mandat n'ont pas suffi pour calmer la colère des travailleurs qui revendiquent son départ de la tête de la Centrale syndicale qui a «dévié de son chemin» et «qu'il est devenue, depuis qu'il est à sa tête, au service du patronat».

D'autre part, plusieurs organisations syndicales autonomes, à l'exemple du Conseil de l'union nationale des organisations des avocats algériens, le collectif des syndicats de la santé et les syndicats autonomes de l'Education nationale, avaient adhéré, dès le début, au mouvement populaire à travers des sit-in et des grèves nationales.

En effet, 13 syndicats autonomes affiliés à la Confédération des syndicats al-

gériens (CSA) ont appelé à des marches gigantesques, demain mercredi, en célébration de la Journée internationale des travailleurs, qui sera une occasion pour faire entendre la voix des forces travailleuses, réitérer leur attachement à opérer un changement global et répondre à la volonté du peuple souverain. A ce propos, la CSA a fait état, dans un communiqué, de «son attachement à l'option de la poursuite du mouvement populaire pacifique et à ses revendications pour la construction d'un nouvel Etat algérien», avec «de rejet des symboles du système».

En solidarité avec le Hirkak, le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) avait appelé à une grève nationale de tous les secteurs relevant de la fonction publique, les 29 et 30 avril, dans le cadre des mouvements de protestation organisés par les travailleurs des différents secteurs depuis le lancement des protestations.

Dans le cadre de sa contribution à la recherche d'une approche de sortie de la crise qui vit l'Algérie, ce syndicat s'était dit prêt

à entamer des contacts avec les partis politiques, les associations, les personnalités nationales ainsi que l'institution de l'Armée nationale populaire (ANP) en vue de cristalliser des propositions à cet effet dans le but de préserver l'unité du pays.

L'accréditation de nouveaux syndicats de travailleurs, un nouvel acquis grâce au Hirkak

La sphère syndicale devrait se consolider par de nouvelles organisations suite aux dernières décisions du conseil du Gouvernement, réuni début avril, concernant l'étude des dossiers déposés auprès du ministère du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale pour l'accréditation des syndicats.

Sur cette base, 13 syndicats ont entamé l'actualisation de leurs dossiers pour «consacrer la pluralité syndicale que possède le pays qui compte actuellement 109 organisations syndicales, dont 67 organisations des travailleurs et 42 autres des employeurs (patronat)». Cette pluralité syndicale «aura un impact positif dans le renforcement du dialogue social et l'instauration d'un climat social serein et stable qui permet de poursuivre les efforts de développement socio-économique du pays.

JUSTICE :

Comparution de M. Ouyahia devant le procureur de la République près le tribunal Sidi M'hamed à Alger

L'ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia comparait mardi devant le Procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed à Alger pour être auditionné dans des affaires de «dépense des deniers publics».

Un important dispositif sécuritaire a été déployé autour du tri-

bunal de Sidi M'hamed, en présence d'une foule nombreuse de citoyens qui scandaient des slogans hostiles à l'ex-Premier ministre. La brigade des investigations de la Gendarmerie nationale avait procédé, la semaine dernière, à la remise de convocations avec PV à Ahmed Ouyahia et au ministre

des Finances et ex-gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal pour comparaître devant le Procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed.

MM. Ouyahia et Loukal ont été convoqués par le tribunal «pour dilapidation des deniers publics et de privilèges indus».

CONTESTATION DES ETUDIANTS :

Les étudiants universitaires poursuivent leur mouvement de contestations pour «un changement radical du régime»

Des centaines d'étudiants ont observé mardi à la place de la Grande poste à Alger, un sit-in de contestation pour réaffirmer leur revendication concernant «un changement radical du régime politique», et «l'indépendance totale de la justice» pour pou-

voir «juger les responsables corrompus».

Les étudiants, à l'instar des semaines précédentes, se sont rassemblés au niveau de la place de la Grande poste avant de sillonner la rue principale menant vers la Place Audin, brandissant des banderoles revendi-

quant «le départ des figures du système» et suggérant la constitution d'une «Instance populaire indépendante» pour superviser les élections.

Insistant sur le maintien de la grève, plusieurs étudiants ont affirmé qu'ils n'avaient pas

peur de l'année blanche, l'avenir du pays étant beaucoup plus important, tandis que d'autres ont préféré poursuivre leurs études tous les jours de la semaine à l'exception des mardis, consacrés au sit-in pour soutenir le mouvement populaire.

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, TIDJANI HASSAN HADDAM, L'A AFFIRMÉ : «Réunir les meilleurs conditions pour un travail décent, priorité du secteur du Travail»

Le ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Tidjani Hassan Haddam, a affirmé mardi à Alger que la garantie des meilleures conditions pour un travail décent et des droits matériels et moraux es travailleurs, compaient parmi les «priorités» du secteur.

Présidant une rencontre organisée au siège du ministère, à l'occasion de la fête internationale des travailleurs, célébrée le 1 mai, M. Haddam a indiqué que cette journée «constitue une occasion propice pour réunir les meilleurs conditions pour assurer un travail décent et garantir les droits matériels et moraux», estimant que l'investissement dans la ressource humaine «est la véritable richesse pour toute institution».

Le ministre a mis en avant la grande importance qu'il accorde à «la formation et à la formation continue, ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement professionnel et à la garantie des moyens nécessaires, notamment matériels», préconisant de «laisser le champ libre aux jeunes compétences et d'encourager les initiatives au double plan central et local».

Le ministre a indiqué avoir donné de «fermes instructions» aux responsables au niveau de l'administration centrale et aux directeurs généraux des instances sous tutelle quant à l'impératif d'améliorer les conditions de travail des em-



ployés et de les traiter au même pied d'égalité sans exclusive», assurant qu'il veillera «à leur application et concrétisation».

Cependant, a-t-il poursuivi, «tout comme il a des droits, le travailleur a aussi des obligations à honorer».

Le ministre a salué, en outre, les efforts consentis par le partenaire social qui s'acquie «pleinement de son rôle», mû en cela par «son sens de responsabilité, en veillant à réaliser un équilibre entre la légitimité des revendications et les intérêts du secteur», appelant l'ensemble des partenaires économiques et sociaux «à poursuivre le processus de dialogue et de concertation dans le cadre de la tripartite et à suivre pour la stabilité du monde du travail en faisant prévaloir l'intérêt suprême du pays». M.

Haddam a ajouté que «les portes du ministère ont été ouvertes à tous pour prendre en charge les préoccupations des travailleurs et des partenaires dans la mesure du possible et dans le cadre de la loi».

Le droit syndical et le pluralisme syndical «sont des acquis, voire des facteurs de force et des principes inaliénables», a-t-il fait remarquer, ajoutant que «la liberté syndicale, la diversité d'opinions et l'échange d'idées dans les cadres institutionnels constituent le meilleur moyen de parvenir à un consensus et de réaliser les intérêts communs».

Il a rappelé, dans ce sens, que le ministère avait procédé récemment à l'actualisation des dossiers relatifs à la création de syndicats, déposés auprès des services spécialisés de son département,

ajoutant que les parties concernées ont été convoquées et seront accompagnées pour l'adaptation de leurs dossiers avec la législation en vigueur. Ces mesures permettront d'insuffler une nouvelle dynamique à l'action syndicale et de renforcer le pluralisme syndical en place», a-t-il fait savoir.

A cette occasion, le ministre a écouté les préoccupations des travailleurs, annonçant le lancement de plans d'action et la formulation de nouvelles propositions pour renforcer et promouvoir les services aux niveaux des instances relevant du secteur».

En marge de la rencontre, des présents ont été remis aux travailleurs retraités, en reconnaissance des efforts consentis tout au long de leur carrière professionnelle.

ARMÉE / COMMUNICATION M'sila : L'école d'application d'artillerie de campagne de Boussaâda ouvre ces portes aux médias

Le commandement de la 1ère Région militaire a organisé, mardi, une visite guidée au profit des médias à l'École d'application d'artillerie de campagne de Boussaâda.

Au cours de cette visite guidée, les représentants de la presse nationale ont découvert le quotidien des officiers et sous-officiers au sein de cet établissement de formation militaire baptisé il y a trois ans du nom du chahid Achour Mustapha.

Cette visite a été encadrée par le commandant de cette école, le général Bouteba Salah qui a saisi l'opportunité pour présenter un exposé sur l'histoire du corps d'artillerie et de l'école où les élèves officiers et sous-officiers reçoivent une formation de qualité touchant les domaines des langues et des nouvelles technologies.

Cette journée d'information dédiée à la presse, qui a été marquée par un exposé sur la formation au sein de cet établissement spécialisé en artillerie de campagne, s'inscrit dans le cadre de la politique de communication initiée par le commandement des forces terrestres, en vue de renforcer le lien avec les différentes catégories de la population, pour donner une idée de cette arme prête à faire face à toute menace sur la sécurité et la stabilité du pays.

Cette journée a été également marquée par la découverte des ateliers qui dénotent le professionnalisme de l'armée et sa maîtrise.

L'École nationale d'artillerie a été ouverte à Teleghema, en 1964, puis transférée en 1970 vers Batna à l'École nationale des armes de combat, avant d'être transférée par la suite en 1982 vers Laghouat avec la DCA, formant une école pour deux armes.

Le 6 avril 1991, elle a été transférée de Laghouat à Boussaâda formant ainsi l'actuelle École d'application de l'artillerie de campagne.

Située à environ 10 km au sud de la ville de Boussaâda, cette école qui assure la formation des officiers, sous-officiers actifs, contractuels et réservistes, est considérée comme l'un des établissements de formation militaire le plus important au niveau national.

PARTIS FLN : Reprise des travaux du Comité central du FLN pour l'élection d'un nouveau SG

Les travaux du comité central (CC) du parti du Front de Libération nationale (FLN) ont repris, mardi, au Centre international des conférences (CIC), Abdelatif Rehal (Alger), en séance à huis clos consacrée à l'élection d'un nouveau Secrétaire général (SG) du parti.

Au total, onze (11) noms figurent sur la liste préliminaire des candidats au poste de SG, à savoir Kharchi Ahmed, Djamel Benhamouda, Ali Seddiki, Mohamed Djellab, Said Bouhadja, Mustapha Mazouzi, Abdelhamid Si Afif, Said Bedaïda, Mohamed Djemai, Aboul-Fadl Badji et Hocine Kheloune.

Le FLN a arrêté une série de conditions auxquelles devra répondre le candidat au poste de SG dont l'intégrité, les compétences et l'ancienneté (10 ans au minimum), et ce conformément aux statuts du FLN portant candidature aux instances dirigeantes.

Parmi les mesures prises dans le déroulement du vote du SG figurent l'impératif d'adopter le système du 2e tour dans le cas où aucun candidat n'obtient 50% +1, la proposition du candidat le moins âgé en cas d'égalité des voix, et l'adoption de deux bureaux (urnes) de vote par ordre alphabétique des wilayas, ainsi que la garantie de la neutralité, la transparence et la régularité de l'élection.

Tout candidat au poste de SG du parti ouvre droit à la désignation d'un représentant à l'effet de suivre et de surveiller le vote et le dépouillement, sachant que cette opération est supervisée par un huissier de justice qui annonce les résultats définitifs et les inscrit sur un procès-verbal (PV) de cette session.

Mardi dernier, les travaux du CC avaient enregistré de vives tensions et altercations entre les présents au sujet des anciennes figures, ministres et responsables rejetés par le peuple. Des voix se sont élevées pour réclamer l'accompagnement des revendications populaires par un renouvellement du parti à travers l'élection de personnalités aptes à redorer son blason.

APS

PROTESTATION DEVANT L'USINE YOUKOUS À HAMMAMET (TÉBESSA) :

Gendarmerie nationale: «22 camions de transport et 8 véhicules incendiés»

Au total, 22 camions de transport et de distribution de bouteilles d'eau minérale, 2 remorques et 8 véhicules touristiques ont été ravagés par l'incendie qui s'est déclenché dimanche dans l'usine d'eau minérale «Youkous» dans la commune de Hammamet (20 km au nord de Tébessa, a indiqué mardi la gendarmerie nationale de la wilaya.

La même source a affirmé à l'APS, que la manifestation des citoyens réclamant l'amélioration de leur approvisionnement en eau potable s'est traduite par des tensions avec les propriétaires de l'usine Youkous qui se sont soldées par des tirs de balles réelles, ajoutant que 22 camions, 2 remorques, 8 véhicules touristiques ont été ravagés par les flammes, un autre a été volé, tandis que plusieurs parties de l'usine ont été dévastées.

Une centaine d'habitants de l'ancienne ville de Youkous ont procédé, dimanche, à un rassem-

blement de protestation devant le siège de l'assemblée populaire communale (APC) de cette Collectivité locale réclament l'amélioration de l'alimentation en eau potable, a rappelé la même source, fermant les sièges de l'APC et de l'Algérienne des eaux (ADE) en plus de la RN 83.

A cet effet, les éléments du groupement régional de la gendarmerie nationale sont intervenus pour disperser les manifestants et préserver les vies humaines et les biens, a ajouté cette même source, soulignant que d'importants dégâts matériels ont été enregistrés dans différentes parties de l'usine, notamment le hangar de stockage qui a été complètement détruit.

La même source a assuré, par ailleurs, que la situation est «complètement» sous contrôle, avec le rétablissement de la sécurité dans la commune de Hammamet, soulignant que les éléments de la gendarmerie nationale restent mo-

bilisés pour intervenir au moindre problème.

Pour sa part, le président de l'APC de Hammamet, Hichem Djadouani, a indiqué à l'APS que cette commune «ne souffre pas de pénurie d'eau», révélant qu'elle a bénéficié en 2018 d'une enveloppe financière de 100 millions DA pour la rénovation des réseaux AEP, dont les travaux seront lancés «prochainement».

Pour rappel, un important incendie s'est déclenché, dimanche, dans l'usine d'eau minérale Youkous, suite à des manifestations de citoyens réclament l'amélioration de l'alimentation en eau potable, provoquant 15 blessés, dont 4 par des tirs à balles réelles.

Les blessés qui ont été transférés vers l'EPH Dr. Boutarfa Youcef, ont tous reçus les soins nécessaires et quitté cet établissement hospitalier, à part un seul blessé transféré vers le CHU de Annaba eu égard à la gravité de son cas.

AGRICULTURE: Intérêt de développer l'exploitation de la figue de barbarie et de valoriser ses produits dérivés (experts)



L'intérêt de développer l'exploitation de la figue de barbarie et de la valorisation des produits issus de ce fruit en Algérie ont été relevés mardi à Alger par des experts nationaux et internationaux du secteur agricole. A l'occasion de l'atelier de lancement du projet d'élaboration d'une stratégie de développement de la filière du figuier de barbarie (*Opuntia ficus-indica*) en Algérie, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en collaboration avec l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA), le directeur de l'institut, Salah Chouaki, a estimé nécessaire, dans cette optique, d'accompagner les professionnels versés dans cette filière pour développer ces différentes activités. Ceci, a-t-il poursuivi, ne se concrétise qu'à travers l'établissement d'un diagnostic de la situation de la filière, l'intégration de nouvelles techniques pour hisser la production et l'exploitation des nombreux bénéfices de cette plante et de ses fruits.

Parmi ces bénéfices, M. Chouaki énumère, outre la commercialisation du fruit, l'exploitation des raquettes de la plante au profit de l'alimentation du bétail ainsi que l'extraction de l'huile végétale à partir des graines de ce fruit pour des fins culinaires, médicinales et cosmétiques.

De plus, l'adaptabilité de cette plante caractéristique de l'ouest de la Méditerranée, permet d'en planter sur des terres arides inexploitées.

«Cela permet de contribuer à la fixation du sol, à lutter contre la désertification et à créer un milieu propice à la biodiversité animale et végétale», souligne le directeur de l'INRAA, indiquant que l'Algérie compte près de 100.000 hectares de figuiers de barbarie. Selon les professionnels présents à cet atelier, des difficultés sont à ôter pour développer les différents aspects de l'exploitation de cette plante à travers l'implication de l'ensemble des acteurs de la filière.

Parmi ces difficultés, ils notent la nécessité d'améliorer, en collaboration avec les milieux scientifiques, la qualité de l'huile de figue de barbarie extraite et la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur pour permettre l'exportation de ce produit issu de la transformation des graines de ce fruit.

«L'huile de figue de barbarie peut être commercialiser à 1000 dollars le litre», s'enthousiasme un professionnel venu de la wilaya de Souk Ahras, expliquant que pour obtenir un litre de cette huile, cela nécessite quatre (4) tonnes de figues de barbarie sachant qu'en moyenne, un hectare fournit 125 tonnes de ce fruit. Parmi les wilayas qui comptent le plus de superficie en terme de figuiers de barbarie, figurent Bordj Bou Arreridj, M'Sila et Médéa, Tizi Ouzou, Souk Ahras et Batna notamment, a fait savoir le responsable au sein du haut commissariat au développement de la steppe (HCDS).

Selon lui, malgré l'importante capacité d'adaptation de cette plante à son sol et aux conditions climatiques variables, les jeunes plantes connaissent une période critique, au cours des deux premières années, déterminante pour la réussite de la plantation. D'autre part, le représentant du HCDS relève la difficulté de la récolte manuelle par une main d'œuvre familiale. «De plus, le circuit de commercialisation des produits de la figue de barbarie au niveau national demeure très en deçà des productions surtout concernant l'aspect organisationnel», a-t-il estimé, appelant également à soutenir les organisations professionnelles de la filière qui demeurent «faiblement organisées».

Présent à cet atelier, le représentant de la FAO en Algérie, Nabil Assaf a estimé que le figuier de barbarie représente une source d'aliment pour le bétail et une source d'eau dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Il a plaidé pour le développement d'une réflexion entre les partenaires du projet et les acteurs professionnels et associatifs afin de parvenir à une stratégie efficace pour la valorisation de la figue de barbarie.

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE 2017: La Cour des comptes envisage l'examen de l'impact du financement non conventionnel sur le déficit budgétaire

La Cour des comptes envisage d'examiner l'impact du recours au financement non conventionnel sur le déficit budgétaire dans le cadre de l'examen du projet de loi portant règlement budgétaire 2017, a indiqué le président de la Cour, Abdelkader Benmaarouf.

Dans une déclaration à l'APS, M. Benmaarouf a affirmé que la Cour des comptes mènerait également une étude pour examiner l'impact de ce mode de financement sur la dette intérieure, ajoutant que la Cour évaluerait au titre de cette révision l'efficacité du financement non conventionnel.

Il a ajouté que la Cour était en droit de contrôler l'effet du financement non conventionnel, fustigé par les experts qui émettent des appréhensions quant à ses répercussions sur la valeur du dinar, estimant que la dépréciation du dinar était due à plusieurs autres facteurs liés essentiellement à l'attractivité de la monnaie et la puissance de l'économie. Répondant à une question sur la dilapidation des deniers publics par certains établissements économiques publics, M. Benmaarouf a souligné que la Cour des comptes contribuait grandement à réduire la dilapidation des deniers publics, à travers les rapports annuels élaborés dans le cadre du contrôle de la gestion de l'argent public. La lutte contre la dilapidation compte parmi les principales prérogatives de la Cour, a-t-il fait savoir, expliquant ce phénomène par l'infirmité de certains projets programmés.

L'évaluation des projets à la phase de maturation et les études d'efficacité et celles techniques sont «mauvaises» dans certains cas. Face à cette situation, les



entreprises chargées de l'exécution du projet sont confrontées à d'autres besoins et conditions lors du lancement du projet, d'où la dilapidation des deniers publics, a-t-il observé, ajoutant que des «efforts colossaux sont consentis actuellement par les établissements publics pour améliorer les études de projets». A cet effet, le président de la Cour des comptes a plaidé pour l'amélioration des systèmes de contrôle internes auprès des administrations publiques, des banques, établissements publics économiques, notant que le contrôleur financier avait la pleine liberté d'élaborer des rapports sans avoir à subir des pressions de la part du directeur d'administration. Retard dans l'élaboration de la loi régissant les lois de finances Selon M. Benmaarouf, la mise en place des chambres régionales de la Cour des comptes a permis aux communes et administrations locales d'ef-

fectuer un contrôle minutieux, en matière de comptabilité au niveau des communes et des comptes administratifs.

Le Censeur général présente chaque année les résultats du contrôle des comptes au niveau local de la chambre régionale relevant de la Cour. Les missions de la Cour des comptes se complètent avec celles de contrôle en amont effectué par le ministère des Finances, prises en charge par le contrôleur financier à travers la révision des crédits et le régime de change avant exécution. Faisant savoir que la Cour des comptes procédait au contrôle du travail du contrôleur interne de l'entreprise publique devant faire preuve de plus de précision dans son travail, M. Benmaarouf a rappelé que la Cour avait effectué plusieurs opérations de contrôle dans l'objectif de promouvoir les services de contrôle au niveau des

banques, des établissements financiers et autres, ajoutant qu'il sera procédé à la révision du travail de ces établissements relatif à l'utilisation régulière de l'argent public en 2015 et 2016. Concernant l'élaboration de la loi régissant les lois de finances, M. Benmaarouf a déclaré que «nous accusons un retard en matière d'élaboration de la loi devant régir les lois de finances. Nous contrôlerons les changements qui auront lieu après l'application de la loi en question à partir de 2023», ajoutant que l'application de cette loi permettra de passer du budget des moyens au budget des programmes.

La Cour des comptes a enregistré, en 2019, 857 opérations de contrôle de différents types, contre 891 opérations en 2018, soit une baisse de 34 opérations, a précisé la même source. En matière d'exercice des prérogatives judiciaires, le volume global des opérations de contrôle relatif au règlement des comptes publics a atteint 664 opérations en 2019, contre 665 en 2018. Concernant les activités relatives à la présentation des comptes, le nombre global des opérations traitées par l'ensemble des chambres a atteint 23.287 opérations en 2018, contre 20.167 en 2019. Le nombre des opérations relatives à l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire a atteint 61 opérations en 2018, contre 49 opérations en 2019.

COMMERCE/RAMADHAN: Aucune pénurie de produits de large consommation durant le Ramadhan

Le président de l'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA), Hadj Tahar Boulouar a assuré mardi qu'il n'y aura aucune pénurie de produits de large consommation durant le Ramadhan prochain, saluant la décision de fixer des prix référentiels pour certains fruits et légumes.

«L'établissement de prix référentiels a pour but de préserver à la fois les droits des commerçants, des producteurs et des consommateurs, de garantir la transparence des prix et de permettre au citoyen de signaler aux services de contrôle tout dépassement relatif aux prix, a-t-il expliqué lors d'une conférence de presse animée au siège de l'ANCA en prévision du Ramadhan.

En prévision du Ramadhan, le président de l'ANCA a indiqué que les stocks de viandes sont estimés à plus de 100.000 tonnes, en hausse de 40.000 tonnes par rapport aux mois précédents, ceux des fruits et légumes à près de 12 millions quintaux et le stock des jus et boissons à 250 millions litres. Concernant les marchés, M. Boulouar a fait état de la réalisation de 600 marchés au

niveau national qui seront ouverts durant le Ramadhan en vue de mettre fin aux marchés parallèles et garantir la stabilité des prix et par conséquent mettre fin à la spéculation.

Le président de l'ANCA a rappelé la mesure prise par le ministère du Commerce relative à la suppression du Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) au profit des importateurs de viandes bovines, des fruits secs ou séchés et des bananes, ajoutant que les services du ministère intensifieront, deux jours avant Ramadhan, les opérations de contrôle au niveau des réseaux de stockage, en compagnie des agents de la Sûreté et de la Gendarmerie nationale. Intervenant de son côté, un chef de service à la direction du Commerce, Djaadi Mohamed Tahar, a indiqué que des mesures ont été prises en prévision du mois sacré, à l'instar de la réalisation de 101 marchés au niveau de la capitale outre 15 marchés non exploités qui ouvriront leurs portes à cette occasion. Il a rappelé également l'ouverture de 53 marchés «parisiens» de proximité et 04 marchés spécifiques à Bab El Oued (Kettani), Ain Benian, Zéralda et Bab

Ezzouar, ajoutant que ces structures avaient pour objectif d'assurer l'approvisionnement en produits agricoles et produits à large consommation. Dans ce sillage, M. Djaadi a fait état de la mobilisation au niveau d'Alger de 222 brigades de contrôle de pratiques commerciales et 122 brigades de contrôle de qualité et de répression de fraude.

Les prix référentiels de certains produits ont été dévoilés, lors de cette rencontre, notamment la pomme de terre (45-50 DA), la tomate (90-110 DA), l'oignon (30-35 DA), l'ail (100-150 DA), la courgette (65-80 DA), la laitue (60-70 DA), la carotte (55-60 DA) et la banane (230-250 DA). Pour ce qui est des viandes, le prix de la viande bovine congelée est fixé à 750 DA et les viandes surgelées entre 800 à 1000 DA. A rappeler que, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Chérif Omari, a assuré que son département travaillera en étroite collaboration avec le ministère du Commerce pour assurer la disponibilité des produits agricoles durant le mois de Ramadhan ainsi que la stabilité des prix.

ALGÉRIE - UE: **Projet européen d'appui à la surveillance du marché algérien: des résultats encourageants**

Le Projet d'appui spécifique à la surveillance et l'encadrement du marché «Passem», financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de 5 millions d'euros, enregistre des «résultats encourageants», ont estimé mardi à Alger des représentants du ministère du Commerce et de l'UE.

Lors d'un séminaire organisé par ce département ministériel en collaboration avec l'unité de gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) avec l'UE, consacré à examiner l'état d'avancement du «Passem», la représentante de l'ambassadeur, chef de la délégation de l'UE en Algérie, a exprimé «la satisfaction de l'UE de l'avancement de ce projet», lancé en janvier 2017 pour une période de trois ans (clôture décembre 2019). Le séminaire est l'occasion, ajoute-t-elle, de proposer une feuille de route pour la poursuite de ce processus qu'elle a qualifié de «complexe et laborieux».

Le «Passem» vise à assister le ministère du Commerce dans sa démarche liée à la surveillance du marché, tant en ce qui concerne la protection du consommateur algérien que la facilitation des négociations d'Accords de reconnaissance mutuelle entre l'UE et l'Algérie en matière d'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels.

Selon les représentants du P3A, le «Passem» a permis, dans le cadre du renforcement des capacités des autorités de surveillance du marché et des laboratoires de contrôle, de diagnostiquer 27 laboratoires de la répression des fraudes, dont 16 seront accompagnés jusqu'au dépôt d'une demande d'accréditation selon la norme ISO 17025.

En outre, plus d'une centaine de techniciens de ces laboratoires ont bénéficié de formations sur les systèmes de management et les bonnes pratiques de laboratoire, alors que 125 agents de la répression des fraudes ont été formés à l'audit du système HACCP.

Afin de pérenniser les résultats du «Passem», 60 agents de la répression des fraudes ont été sélectionnés pour devenir formateurs. Le Laboratoire national d'essai (LNE) a quant à lui bénéficié d'expertise internationale pour la qualification de son personnel et la mise en marche des équipements. Des fédérations et des associations de consommateurs à vocation nationale, ainsi que des associations régionales et



locales, notamment du Sud, ont également bénéficié, dans le cadre du «Passem», de formations dans le domaine de la sensibilisation des consommateurs. D'autres activités dédiées aux associations socio-professionnelles seront prochainement lancées. De son côté, le ministère du Commerce a mobilisé 25 experts internationaux et 5 experts nationaux pour plus de 1.200 jours d'intervention en Algérie. Selon le Directeur général du contrôle économique et la répression des fraudes au niveau du ministère, M.

Abderrahmane Benhazil, la concrétisation effective des objectifs du projet nécessite la révision des cadres législatifs et réglementaires liés à la surveillance du marché afin de les mettre en adéquation avec les bonnes pratiques des Etats de l'UE.

Ces objectifs restent également tributaires du renforcement des capacités des autorités de surveillance du marché et des laboratoires de contrôle sur le plan de la gestion, de la modernisation des techniques d'investigation et de la formation. La participation des acteurs non étatiques (organisations socioprofessionnelles et associations de protection du consommateur) dans le dispositif de surveillance du marché est également requise pour la réussite du

«Passem», selon M. Benhazil. Après avoir détaillé les activités inscrites dans le cadre du «Passem», la responsable opérationnelle de ce projet au niveau du ministère du Commerce, Melle Dounia Kaci Chaouche, a souligné que le projet permettra au ministère de perfectionner les méthodologies de contrôle.

Cela se fera par l'orientation de l'action du ministère vers le contrôle en amont et en lui permettant de mettre en place les indicateurs de performance qualitatifs afin de permettre à l'autorité de contrôle une meilleure évaluation des résultats de contrôle des services extérieurs. Il permettra également à ce département d'accompagner une dizaine de laboratoires dans la démarche d'accréditations à travers des cycles de formations et d'assistance technique, ainsi que la mise en place d'un système d'information spécifique dédié spécialement aux laboratoires du Cacque (Centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage).

Il lui offrira, en outre, l'occasion d'améliorer le système de gestion des alertes à travers la redynamisation du système dit «SARA», qui doit s'inspirer du système d'alerte européen, mais également d'améliorer la performance de ses agents de contrôle, selon la même responsable.

INDUSTRIE/CIMENT: **30.000 tonnes de clinker de la Société Cilas de Biskra exportées vers le Cameroun à partir du port d'Annaba**

Une cargaison de 30.000 tonnes de clinker de la cimenterie Cilas de Biskra a été exportée mardi vers le Cameroun à partir du port d'Annaba, a-t-on appris de l'administration de cette usine.

La même source a précisé qu'il s'agit de la sixième opération d'exportation de cette variété de ciment effectuée par Cilas en direction d'un pays africain, dans le cadre du programme d'exportation de la cimenterie et ses engagements à contribuer effectivement à la diversification des exportations. La société Cilas réalise ses opérations d'exportation avec le soutien logistique de la société Lafarge Trading spécialisée en commerce international, qui détient plus de 50 % de parts du marché de clinker et de ciment dans le bassin méditerranéen et dans l'Afrique de l'Ouest.

Ces exportations marquent le début du positionnement du clinker algérien sur le marché africain dans le cadre d'un programme d'exportation de 1 million de tonnes pour 2019 et 10 millions de tonnes d'ici 2021, a rappelé la même source.

MINES DE FER DE TÉBESSA: **Un milliard DA de perte occasionnés par la grève (PDG)**

Les pertes causées par la grève des employés de l'entreprise nationale des mines de Fer de l'Est (MFE) de la wilaya de Tébessa, depuis le 31 mars dernier, ont été estimées à 1 milliard DA, a indiqué mardi le président directeur général de cette entreprise, Mohamed Messaâdia.

Le même responsable a précisé à l'APS que les travailleurs de la mine de Ouenza ont engagé un mouvement de protestation depuis un mois, et ceux de la mine de Boukhadra sont en arrêt de travail depuis le 14 avril dernier, soulignant que les dégâts sont d'environ 1 milliard DA.

Les travailleurs de la MFE ont lancé un mouvement de protestation réclamant de meilleures conditions socio-professionnelles, entre autres l'augmentation du salaire de base, de la prime d'intérêt, la prime de rendement individuelle et collective, ainsi que les remboursements en cas d'accident de travail, a fait savoir la même source.

Le PDG a affirmé que ce mouvement de protestation est «illégal» parce qu'il n'est pas conforme aux procédures légales d'usage, ajoutant que les conditions entre l'entreprise et le partenaire social conformément à un accord signé le 23 février dernier ont été bafouées.

L'entreprise a entamé une procédure judiciaire contre les protestataires, représentant 70% de l'ensemble des travailleurs, auprès du tribunal d'El-Aouinet, ordonnant qu'ils reprennent «immédiatement» leur activité, mais sans succès.

Ces protestations ont affecté l'activité et l'exploitation des mines de Boukhadra et Ouenza, qui fournissent pas moins de 2,3 millions de tonnes de minerai de fer par an au complexe Sider d'El-Hadjjar (Annaba), a fait savoir le responsable, soulignant que ce dernier subit actuellement des «pertes» financières considérables, ce qui a également entraîné la suspension de l'activité du haut fourneau et plusieurs unités de la chaîne de production en raison de l'épuisement des stocks depuis jeudi dernier.

Le responsable a également fait état de la nécessité de maintenir le dialogue afin de trouver les solutions les plus convenables pour toutes les parties, appelant les protestataires à rejoindre leurs postes afin d'éviter de nouvelles pertes.

A noter que la MFE de Tébessa qui regroupe les mines de Boukhadra et Ouenza fournit annuellement pas moins de 2,3 millions de tonnes de minerai de fer au complexe Sider d'El-Hadjjar, dont la production est notamment exportée vers les marchés internationaux.

APS

COMPLEXE SIDER EL-HADJAR (ANNABA): **Reprise des activités du haut fourneau à partir de mardi soir (PDG)**

Le haut fourneau du complexe Sider El-Hadjjar (Annaba) sera remis en service à compter de mardi soir avec un stock limité de fer brut garantissant une production n'excédant 10 jours en attendant le retour un approvisionnement normal de cette matière première, a indiqué son PDG, Chamseddine Maâtallah.

Le même cadre a affirmé, dans une déclaration à l'APS, que la production reprendra mardi après-midi après la remise en marche du haut fourneau, à l'arrêt depuis cinq jours à cause de la cessation de l'approvisionnement en fer brut à partir des mines de Ouenza et Boukhadra (Tébessa) dont les travailleurs sont encore en grève.

Face aux perturbations des transferts de fer brut depuis le mois de février dernier, le stock en fer du complexe a régressé amenant



l'administration du complexe à arrêter temporairement la production par souci de préserver la pérennité de l'activité du complexe, a souligné M. Maâtallah qui a précisé que l'usine consomme quotidiennement 7.000 tonnes de fer brut. Le PDG de la société des mines de fer de l'Est (MFE), Mohamed Messaâdia, joint par télé-

phone, a indiqué à l'APS que les travailleurs de la mine de Ouenza sont en grève ouverte depuis le 31 mars et ont été rejoints depuis quelques jours par les travailleurs de la mine de Boukhadra pour réclamer l'obtention de primes supplémentaires.

Selon le même responsable, les travailleurs de ces deux mines «n'ont pas res-

pecté le contrat social» signé par leurs représentants syndicaux lors des négociations ayant suivi la première grève d'une semaine en février passé, ayant donné lieu à une augmentation de salaire de 9.000 DA.

Le contrat signé garantit la stabilité au niveau des unités de MFE pour une durée de 36 mois, selon le même responsable, qui a fait savoir que face à la situation de blocage engendrée par cette grève ouverte, les initiatives se sont multipliées en coordination avec les autorités de wilaya et le partenaire social pour trouver une issue.

Une réunion est ainsi prévue cet après-midi entre les cadres de la société des mines de fer de l'Est et le partenaire social des unités des mines de Ouenza et Boukhadra pour débloquer la situation, a ajouté la même source.

MÉDÉA:

Plus de 3.760 foyers raccordés au réseau de gaz naturel

Pas moins de 3.765 foyers ont été raccordés mardi au réseau de gaz naturel dans la wilaya de Médéa, à la faveur de la mise en service de nombreux centres de distribution publique (DP), en présence du wali.

Financée sur fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales (Fsgcl), cette opération de raccordement a touché des foyers, localisés au niveau des agglomérations urbaines de Bouskène et Sidi-Naamane, situées dans la partie est de la wilaya, ainsi que le chef-lieu de la commune d'Ouled-Antar, zone montagneuse du sud-ouest de Médéa.

Une enveloppe financière d'un montant de l'ordre de 548 millions de Da a été injectée dans la seule opération de raccordement des 307 foyers, ventilés à travers la commune d'Ouled-Antar, selon les explications fournies sur place par le directeur local de l'Energie, Abdelhadi Barket.

97 autres foyers, situés dans les villages d'El-Hamra et Sebaa Rgoud, dans la commune d'Ouled Antar, ont été également raccordés au réseau d'électrification rurale, contribuant ainsi au repeuplement de ces zones, désertées durant la décennie noire, la redynamisation de l'activité agricole et stabiliser les habitants de ces villages.

RELIZANE:

Une production prévisionnelle de plus de 1,9 millions de qx de céréales

Une production de plus de 1,9 millions de quintaux (qx) de céréales est prévue dans la wilaya de Relizane, lors de la campagne moisson-battage agricole prochaine, soit une baisse de 600.000 qx par rapport à l'année dernière, a-t-on appris mardi du directeur des services agricoles (DSA).

Abdelkader Kettou a indiqué que la prochaine campagne moisson-battage cible une superficie de 135.000 hectares situés dans des zones à hautes potentialités, à l'instar de Mendès, Oued Rhiou, Ammi Moussa, Sidi M'hamed Benali, Ouled Yaiche et Zemmoura. Une production de plus de 1,2 millions qx de blé tendre, de plus de 128.000 qx de blé dur, de plus de 469.000 qx d'orge et de 52.000 qx d'avoine est prévue pour un rendement moyen de 15 qx/ha, a-t-on précisé, signalant que pour la réussite de cette campagne, 303 moissonneuses, 3.197 tracteurs et 37 camions sont mobilisés.

La baisse de la production prévue cette année est due à plus de 13.000 ha endommagés, soit l'équivalent de 9 % de la superficie globale réservée aux céréales dans les régions de Yellel et El Matmar à cause du déficit pluviométrique aux mois de février et mars derniers.

Les coopératives de céréales et légumes secs (CCLS) de Relizane et Oued Rhiou ont réservé 12 points de stockage de la récolte d'une capacité globale de plus de 1,2 millions qx.

SKIKDA:

Bientôt une commission de wilaya pour interdire la vente de tabac aux mineurs

Une commission de wilaya va être prochainement créée à Skikda en vue d'accélérer l'application de l'instruction interministérielle du 17 décembre 2018 relative à l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs ainsi que leur usage dans les lieux publics et la publicité y afférente, a-t-on appris en marge d'une rencontre de sensibilisation sur la limitation de la vente des produits tabagiques et la prévention de leur consommation.

Médecin généraliste au service de prévention de la direction locale de la santé (DSP), Mme Hanane Kaouche a indiqué, au cours de la rencontre tenue mardi, que cette commission sera composée de représentants de la direction de la réglementation et des affaires générales, et celles de l'environnement, du transport, du commerce et de la santé ainsi que de la sûreté de wilaya et la gendarmerie nationale.

CASBAH D'ALGER:

Préparation d'une opération urgente de relogement (wali)

Le wali d'Alger, Abdelkhalek Sayouda a affirmé mardi qu'une opération urgente de relogement des habitants de la Casbah d'Alger était en cours de préparation, précédée de l'élaboration des listes des familles devant bénéficier de la prochaine opération, qui aura lieu dans les plus brefs délais.

En marge de la cérémonie organisée en l'honneur des travailleurs retraités de la wilaya, des différentes circonscriptions administratives et établissements étatiques d'Alger, M. Sayouda a annoncé qu'une opération urgente de relogement des habitants de la Casbah est en cours de préparation, précédée de l'élaboration des listes des familles devant bénéficier de la prochaine opération, qui interviendra dans les plus brefs délais.

Cette opération, précise le wali d'Alger, est prévue avant le mois de Ramadhan, soulignant que le nombre de familles devant être relogées n'est pas encore fixé.

L'élaboration des listes des bénéficiaires se fait au niveau de la wilaya déléguée, A-t-il ajouté.

Concernant les opérations de relogement, le wali a fait savoir qu'il y aurait plusieurs opérations à Alger dont le coup d'envoi sera donné après la fin des examens de fin d'année pour ne pas perturber les élèves.

Pour ce qui est des recours introduits par les familles exclues des opérations précédentes, depuis juin 2014, M. Sayouda a rassuré qu'ils



étaient en cours d'examen en toute transparence.

Par ailleurs, M. Sayouda a souligné le dégel de plusieurs projets dans différents secteurs, ajoutant que des fonds considérables avaient été bloqués.

Le chef de exécutif de la wilaya d'Alger a souligné qu'il œuvrait pour

l'épuration de la nomenclature du budget de la wilaya pour lever le gel sur ces fonds qui seront consacrés à la réalisation de nouveaux projets de développement notamment de proximité, et ce dans les secteurs du gaz, d'électricité, du bitumage des routes et des structures de proximité dédiées aux jeunes.

EL-OUED:

L'exploitation des centres de recherches techniques pour développer la filière phoenicicole soulignée

Des participants à un atelier technique à El-Oued sur le «Projet de professionnalisation du métier de grimpeur de palmier» ont mis l'accent sur l'exploitation des Centres de recherches techniques pour développer la filière phoenicicole au Sud.

Les participants à cette rencontre, organisée mardi soir dans le cadre d'un projet de partenariat Algérie-UE, ont souligné aussi l'intérêt de la tenue de rencontres directes entre les agriculteurs et les chercheurs, afin de dégager des solutions scientifiques et techniques aux contraintes

entravant le développement de la phoeniciculture dans le Sud. Les agriculteurs présents à cet atelier technique ont évoqué une série de contraintes à l'origine directe de la régression de la phoeniciculture dans le Sud, notamment les maladies du palmier (Boufaroua et Myelois) ainsi que l'absence de procédés techniques de plantation de palmiers et le désintéressement des jeunes au métier de grimpeur de palmiers.

Des propriétaires de palmeraies ont exprimé le besoin de bénéficier d'études scientifiques susceptibles d'apporter des solutions à probléma-

tiques rencontrées, dont l'apparition du scarabée rhinocéros (vivant dans les forêts tropicales) qui menace aujourd'hui les palmeraies, notamment dans la bande frontalière de la wilaya.

Les initiatives de sensibilisation en milieu rural, concernant aussi bien les techniques de plantation de palmiers que les mécanismes de prévention et de traitement phytosanitaire, ainsi que la mécanisation de l'activité d'escalade de palmier pour protéger le grimpeur, ont été également évoquées lors de la rencontre.

Cet atelier, premier du genre, vise à préparer une

plateforme d'organisation de rencontres directes au niveau des Centres de recherches techniques, regroupant les agriculteurs, les grimpeurs et les chercheurs, en vue de soulever leurs préoccupations concernant le développement de la filière et de leur trouver des solutions, selon les organisateurs.

L'atelier tenu au siège de la Chambre de l'Agriculture d'El-Oued a été encadré par des techniciens de l'UE et d'associations professionnelles, dans le cadre d'un programme pilote de développement rural et agricole, au titre de la coopération algéro-européenne.

El-Oued : Attribution de plus de 870 logements publics locatifs

Au moins 873 logements de type public locatif (LPL) ont été attribués cette semaine à leurs bénéficiaires à travers la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris des services de la wilaya.

Ces logements, destinés en grande partie aux couches sociales à faibles revenus, ont été attribués dans deux communes, celles d'El-Meghaier (657) et de Reguiba (216), a-t-on précisé lors d'une cérémonie de remise symbolique de clés à certains bénéficiaires mardi soir au siège de la wilaya.

Le wali d'El-Oued, Abdelkader Bensaid, a annoncé, à cette occasion, l'attribution dans le courant de cette année de quelques 7.000 logements, de différentes formules de construction, dont 910 unités LPL, soulignant



l'intérêt accordé par les services de la wilaya à la dynamisation de la cadence de réalisation des chantiers de l'habitat.

L'année précédente (2018) avait vu l'attribution de 12.594 unités de logements de différentes formules, ayant touché les 30 communes que compte la wilaya, a-t-on rappelé en précisant que la formule de l'habitat rural, dans le cadre de l'auto-construction, représente près de 50% des unités de logements déjà attribuées ou en voie de l'être.

Les groupements d'habitat sont attribués une fois finalisés tous les aménagements extérieurs, les raccordements aux voies et réseaux divers et les espaces verts.

SÛRETÉ DE WILAYA D'ALGER: 4 suspects arrêtés et plus de 2 kg de cannabis saisis

Les services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont, récemment, démantelé un groupe criminel spécialisé dans le trafic de drogue et procédé à l'arrestation de 04 mis en cause et à la saisie de plus de 2 kg de cannabis, a indiqué mardi un communiqué de ces services.

L'affaire a été traitée par la brigade de police judiciaire relevant de la sûreté de la circonscription administrative de Bab El Oued, suite à une information sécuritaire selon laquelle des personnes s'adonnaient au trafic de drogue de type cannabis dans le territoire de compétence où un plan bien ficelé a été élaboré pour les arrêter.

Le mandat d'extension de compétence a permis l'arrestation des suspects,



la saisie de 1,2 kg de cannabis, 04 armes blanches prohibées de différents volumes et types, des jeux pyrotechniques, un véhicule touristique et un montant de 20 millions de centimes.

Après parachèvement de la procédure juridique en vigueur, les dossiers des suspects âgés entre 35 et 45 ans ont été présentés aux instances judiciaires compétentes pour examen, souligne la même source.

CONSTANTINE: 2 morts dans deux accidents distincts

Deux (2) personnes ont trouvé la mort dans deux (2) accident distincts survenus lundi soir dans la wilaya de Constantine, a-t-on appris mardi auprès de la direction de la protection civile (DPC).

Le premier accident a concerné une femme âgée de 64 ans qui a été heurtée par un véhicule de tourisme à la cité El Hattabia, sise au chef-lieu de wilaya, a précisé la cellule de la communication de la DPC. La vic-

time de ce même accident, décédée sur le coup, a été évacuée vers la morgue du centre hospitalo-universitaire (CHU) Benbadis par les éléments de la protection civile de l'unité secondaire Sissouli Slimane, a-t-on souligné.

Le second accident concerne une jeune fille âgée de 26 ans qui a trouvé également la mort durant la même période après avoir chuté d'un immeuble situé à la nouvelle

ville Massinissa, relevant de la commune d'El Khroub (Sud de Constantine), ajoutent les services de ce corps constitué.

Le décès de cette jeune fille, dont les causes ne sont pas encore connues a été confirmé par le médecin pompier, a indiqué la même source, soulignant que le corps sans vie de la victime a été transféré à la morgue de l'hôpital Abdelkader Bencherif de cette nouvelle ville.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ Saisie de 134 kg de cannabis traité dans plusieurs wilayas

Une quantité de 134 kilogrammes de cannabis traité et de 7.779 comprimés psychotropes a été saisie, ces derniers jours, dans plusieurs wilayas, a indiqué mardi la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, notamment la détention et le trafic illicite de stupéfiants, les forces de police des sûretés de wilaya d'Ain Témouchent, Ghardaïa, Annaba et Tlemcen ont saisi récemment 134 kilogrammes de cannabis traité», a souligné la même source. A Constantine, Annaba, Tiaret, Alger et Tébessa, plusieurs présumés auteurs impliqués dans des affaires liées au trafic de psychotropes ont été interpellés lors des opérations de recherches menées par les services de police, à travers leur secteur de compétence, a ajouté la DGSN. Ces opérations se sont soldées également par la récupération de 7.799 comprimés psychotropes, a-t-on encore précisé.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION: 38 morts et plus de 1.000 blessés en une semaine

Trente (38) personnes ont perdu la vie et 1.337 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus du 21 au 27 du mois en cours dans plusieurs régions du pays, selon un bilan établi mardi par la Protection civile.

La wilaya de Bouira déplore le bilan le plus lourd avec le décès de 6 personnes alors que 40 autres ont été blessées, suite à 34 accidents de la route.

Durant la même période, les unités de la Protection civile sont intervenues pour l'évacuation de 11.592 malades vers les structures sanitaires, effectué 4.599 opérations d'assistance aux personnes en danger et sont intervenus, par ailleurs, pour l'extinction de 609 incendies urbains, industriels et autres.

UN BUS DÉRAPE À MOSTAGANEM: Un mort et 25 blessés (DSP)



L'accident du dérapage d'un bus de transport public, survenu lundi au centre-ville de Mostaganem, a fait un mort et 25 blessés à des degrés différents de gravité, selon un bilan définitif présenté mardi par la direction de la santé et la population.

Le chef de service prévention à la DSP, Dr Mohamed Benahmed, a indiqué à l'APS que le service des urgences médico-chirurgicales de l'hôpital «Ernesto Che Guevarar» de Mostaganem a accueilli lundi 26 personnes dont un mort sur le coup (le conducteur du bus) et 25 blessés présentant des fractures et des chocs psychologiques.

Un staff médical et paramédical a été mobilisé de tous les services, en plus de l'apport de spécialistes privés pour prendre en charge les cas d'urgence, a fait savoir M. Benahmed, signalant que 21 blessés ont quitté l'hôpital et deux ont été gardés en observation médicale. Deux autres blessés ont subi des interventions chirurgicales et sont en observation au service de traumatologie.

Un bus relevant de l'entreprise publique de transport urbain et suburbain de Mostaganem a dérapé lundi au centre-ville de Mostaganem entrant en collision avec trois véhicules qui étaient stationnés au niveau d'un trottoir avant de heurter de plein fouet un mur, causant des dégâts et des blessés parmi les passagers.

TISSEMSILT: Saisie de 84,316 kg de viande rouge avariée à Laâyoune



ABED MEGHIT

Dans le cadre de la lutte contre le commerce illégal et dans le souci de veiller sur la santé du consommateur, les éléments de la sûreté urbaine «extra muros» de Laâyoune ont procédé à la saisie de 84,316 kg de viande rouge avariée, a-t-on indiqué, hier, auprès de la cellule de communication de cette institution. La saisie a été opérée au niveau du marché hebdomadaire, à la ville de Laâyoune ainsi que six (6) tables en fer étaient utilisées pour exposer la viande à la vente ont été saisies.

Lors d'un contrôle de routine de la viande rouge, après il s'est avéré que cette viande rouge, sans certificat médical du vétérinaire et sans tampon d'abattage. Les policiers ont recours au bureau d'hygiène de la commune pour inspecter la viande, qui a confirmé impropre à la consommation.

Cependant, une procédure judiciaire a été déclenchée à l'encontre du mis en cause.

ORAN: Décès de 3 membres d'une même famille par asphyxie au monoxyde de carbone

Trois personnes d'une même famille sont décédées, dans la nuit de mardi, par asphyxie au monoxyde de carbone à Oran, a-t-on appris mercredi matin auprès des services de la Protection civile. Les victimes, une quadragénaire et ses deux enfants âgés respectivement de 17 et 7 ans et demeurant au quartier Gambetta (Oran ville), sont mortes par asphyxie au monoxyde de carbone vers 22H, selon les constatations de la Protection civile dans le cadre de l'intervention menée par les éléments des unités du Hai le Colonel Lotfi et du Port, a précisé la même source. Les services compétents ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de ce drame.

EL TARF: Arrestation de 4 individus pour tentative d'homicide volontaire à El Chatt

Les services de la police judiciaire d'El Chatt (El Tarf), ont arrêté 4 individus au niveau de cette commune, pour tentative d'homicide volontaire avec préméditation sur un jeune homme âgé d'une trentaine d'années, a-t-on appris du chargé de communication de la sûreté de wilaya.

Agissant sur information faisant état d'une tentative d'agression à l'arme blanche sur ce jeune homme, résidant dans la commune d'El Chatt, par 4 individus dont un récidiviste, les éléments de la police ont aussitôt déclenché une enquête qui a abouti à l'arrestation des présumés auteurs de cette tentative d'homicide, a précisé mardi, le commissaire Labidi Mohamed Karim. La victime a été violemment agressée par ses assaillants, âgés entre 20 et 40 ans, qui se sont servis d'un sabre, retrouvé au moment de leur arrestation, a affirmé la même source. Poursuivis pour association de malfaiteurs et tentative d'homicide volontaire avec préméditation, 3 d'entre eux ont été placés sous mandat de dépôt, alors que le quatrième a été mis sous contrôle judiciaire par le magistrat instructeur près le tribunal correctionnel de la daïra de Dréan, a-t-on ajouté.

APS

ETATS-UNIS:

2 morts et des blessés lors d'une fusillade dans une université

Deux personnes sont mortes et quatre autres ont été blessées, dont deux grièvement, lors d'une fusillade mardi après-midi sur le campus de l'université de Caroline du Nord, à Charlotte, ont indiqué les services de secours locaux.

Le pronostic vital de deux des blessés est engagé, ont précisé les secours, ajoutant que le bilan était encore susceptible d'évoluer.

«Les lieux sont sécurisés.

Une personne interpellée.

Aucune raison de penser que quelqu'un d'autre soit impliqué», a tweeté la police de Charlotte-Mecklenburg, disant «inspecter un par un les locaux du campus».

«Le campus reste placé en confinement», a tweeté de son côté le service d'urgence de l'université après avoir invité les étudiants à «rester dans un endroit sûr».

Selon des médias locaux, le suspect interpellé est un étudiant en histoire de 22 ans qui a abandonné les études qu'il suivait dans cette université.

Les deux personnes décédées sont des garçons âgés de 17 et 18 ans, rapporte par ailleurs une antenne locale de la chaîne Fox.

INDE:

8 personnes mortes et 100 malades pour avoir consommé de l'alcool frelaté

Au moins huit personnes sont mortes et plus de 100 autres sont tombées malades après avoir consommé de l'alcool frelaté dans l'Etat indien d'Odisha (est du pays), ont annoncé mercredi des responsables du gouvernement local.

Le drame a eu lieu à Doulatapur-Tihidi dans le district de Bhadrak, à environ 150 km du nord-est de Bhubaneswar, le chef-lieu d'Odisha.

«Jusqu'à présent, huit personnes sont décédées, et leurs corps ont été remis aux autorités pour être autopsiés», a indiqué Rajat Kumar, responsable du département de la santé local à Bhadrak.

«Au total, 101 patients étaient hospitalisés après qu'ils se sont plaints de nausées, de douleurs abdominales, et d'avoir perdu la vue».

Des habitants locaux ont expliqué que les victimes avaient consommé l'alcool au cours «d'une soirée de fête post-électorale».

ASSASSINAT D'UN CLERC CHIITE EN IRAN :

Arrestation de 32 personnes pour soutien au tueur présumé

Trente-deux personnes ont été arrêtées en Iran après avoir affiché leur soutien à un homme accusé d'avoir tué un clerc chiite dans l'ouest du pays, a indiqué mardi l'agence de presse iranienne Isna. Behrouz Hajilouyi est accusé d'avoir tué samedi l'imam Mostafa Ghassémi devant le séminaire où le clerc travaillait, dans la province occidentale de Hamedan. «Trente-deux personnes qui ont posté des messages en soutien à Behrouz Hajilouyi sur sa page personnelle (sur Instagram) ont été identifiées et arrêtées», a déclaré le chef de la police de Hamedan, Bakhsali Kamrani, cité par Isna. Behrouz Hajilouyi a été abattu dimanche lors d'un échange de tirs avec la police aux abords de la ville de Hamedan après que sa voiture eut été localisée, selon M. Kamrani qui n'a pas avancé de mobile pour le crime du clerc chiite. Le guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, avait réagi au meurtre en appelant la police à réprimer le commerce en ligne d'armes à feu. Les meurtres de clercs sont rares ces dernières années en Iran. En novembre, un imam sunnite a toutefois été abattu dans un village du nord du pays, selon des médias d'Etat.

VIETNAM-INDONÉSIE:

Hanoï demande à l'Indonésie la libération d'un groupe de pêcheurs vietnamiens

Le Vietnam a demandé mardi à l'Indonésie la libération d'un groupe de pêcheurs vietnamiens arrêtés dans la zone de délimitation exclusive entre les deux pays.

Dans un communiqué relayé par des médias, la porte-parole du ministère vietnamien des Affaires étrangères, Le Thi Thu Hang a indiqué qu'«alors qu'il opérait dans les eaux vietnamiennes à 5,5 milles marins au nord de la ligne de délimitation du plateau continental du Vietnam, un bateau de pêche vietnamien, avec 14 pêcheurs à bord, a été arraisonné par un navire indonésien qui a tenté de le remorquer causant son naufrage».

«Un navire de la Surveillance des ressources halieutiques du Vietnam en poste dans la région a procédé au sauvetage de deux des pêcheurs et sommé le navire indonésien de quitter les eaux vietnamiennes», a précisé Mme Hang, ajoutant que «douze (12) pêcheurs sont toujours détenus par l'Indonésie».

Le ministère vietnamien des Affaires étrangères «a envoyé une note diplomatique à l'ambassade d'Indonésie à Hanoï, demandant aux autorités indonésiennes d'ouvrir une enquête pour mettre la lumière sur cet incident et prendre des



mesures pour éviter que ce genre d'incident ne se reproduise», a-t-elle ajouté. Le Vietnam a également demandé à l'Indonésie de «libérer immédiatement l'équipage du navire et de procéder à l'indemnisation des pêcheurs», a souligné la responsable vietnamienne, ajoutant qu'Hanoï a exhorté Jakarta de se «conformer strictement» aux dispositions de la

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (UNCLOS), dont les deux pays sont signataires.

Mme Hang a en outre fait savoir que la diplomatie vietnamienne a chargé l'ambassade du Vietnam en Indonésie de prendre contact avec les autorités locales et «mettre en place les mesures nécessaires pour protéger les citoyens vietnamiens».

AFRIQUE DU SUD:

1800 ouvriers bloqués dans une mine

Un nombre estimé à 1 800 employés sont actuellement bloqués sous terre dans une mine d'or de la société Sibanye-Stillwater à Rustenburg, en Afrique du Sud, a annoncé mardi le ministère des Ressources minières (DMR).

«Un certain nombre de rails qui étaient transportés sous terre dans le puits de Thembelani, à Rustenburg, se sont déta-

chés alors qu'ils étaient suspendus au transporteur et sont tombés dans le puits.

Environ 1 800 employés du service de jour attendent actuellement dans les stations du puits. Aucun blessé grave n'a été signalé et tous les employés sont en sécurité», a déclaré

Ayanda Shezi, porte-parole de DMR. Sibanye-Stillwater a envoyé de la

nourriture et des couvertures dans les zones où il y a de l'eau et de la ventilation afin que les employés puissent se sentir plus à l'aise pendant qu'ils attendent, selon plusieurs rapports citant le porte-parole de l'entreprise, James Wellsted.

«La direction de la mine évalue les dommages aux puits qui auraient pu se produire pendant le quart

du matin. Des mises à jour seront fournies au fur et à mesure de l'évolution de la situation», a dit M. Shezi.

De son côté, M. Wellsted a déclaré que la société évaluait la situation, ajoutant que le personnel du puits retirait les rails de celui-ci et procédait à une inspection afin de déterminer si la structure a subi ou non des dommages structurels.

CYCLONE KENNETH:

L'ONU débloque 13 millions USD pour le Mozambique et les Comores

L'ONU a annoncé avoir débloqué 13 millions de dollars de son fonds d'intervention d'urgence (CERF) pour venir en aide au Mozambique et aux Comores après le passage du cyclone Kenneth, le deuxième à frapper l'Afrique australe en un mois.

Le déblocage de ces fonds permettra de fournir une aide d'urgence vitale aux victimes du cyclone tropical Kenneth aux Comores et au Mozambique. L'aide comprendra des vivres, des abris ainsi que des

services sanitaires, en eau et d'assainissement, a indiqué l'ONU dans un communiqué. Aux Comores, le dernier bulletin du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations-Unies (OCHA) fait état de quatre décès et plus de 182 blessés à la Grande Comore. «Plus de 40.000 personnes ont été touchées, dont plus de 14.000 déplacées par le cyclone, selon les chiffres du gouvernement», indique la même source.

Le cyclone Kenneth s'ajoute aux niveaux élevés de vulnérabilité et de

pauvreté aux Comores et les fonds aideront à réduire les souffrances des populations touchées, a déclaré le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires, Mark Lowcock, cité dans le communiqué.

Il s'agit notamment d'atténuer les ravages causés par le cyclone sur la sécurité alimentaire, les pertes agricoles, de bétail et de ressources halieutiques, ainsi que les dommages et les destructions de maisons.

GRÈCE:

Un séisme de magnitude 4,2 enregistré dans l'île de Lesbos

Un tremblement de terre d'une magnitude de 4,2 sur l'échelle de Richter a secoué, lundi soir, l'île grecque de Lesbos en mer Egée (sud-est), a indiqué mardi l'Observatoire national d'Athènes. L'épicentre de la secousse tellurique se situait au nord de Lesbos, a précisé la même source. Environ neuf séismes mineurs ont été enregistrés dans le sud de l'île au cours des dernières 24 heures, a rap- pelé l'observatoire national. La Grèce, qui se trouve sur des lignes de



faible sismique importantes, a été touchée à plusieurs reprises par des tremblements de terre ces dernières années faisant rarement des victimes. En juillet 2017, cependant, un séisme de magnitude 6,7 a fait deux morts sur l'île touristique de Kos en mer Egée et d'importants dégâts. Un séisme de 6,2 à Kalamata en Péloponnèse (sud) avait fait, en septembre 1986, vingt morts et de nombreuses maisons s'étaient écroulées.

SYNDICATS: Vers la création d'une Fédération autonome des syndicats de Santé

Cinq (5) syndicats du secteur de Santé ont fait état de leur intention de se regrouper prochainement dans le cadre d'une «Fédération autonome» pour la défense des revendications socioprofessionnelles des tous les personnels de la Santé et de la contribution efficace à l'amélioration de la situation du secteur, confronté à de nombreuses insuffisances.

Les représentants des syndicats autonomes des spécialistes universitaires, des enseignants hospitalo-universitaires, des médecins généralistes et des paramédicaux ont annoncé, lors d'une conférence de presse organisée à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale du Travail, leur intention de créer, «prochainement» une la fédération des syndicats de Santé pour unifier les vues en termes de défense des droits des professionnels du secteur et des malades. A ce propos, le président du Syndicat national des Enseignants Chercheurs Hospitalo-Universitaires (SNECHU), Rachid Belhadj, a fait savoir que cette fédération sera ouverte à tous les syndicats militant pour l'amélioration des conditions de travail, et partant, de la prise en charge des malades, qui souffrent énormément, a-t-il dit.

Il a estimé inadmissible d'écarter les spécialistes et les concernés de la réforme engagée par les pouvoirs publics dans le secteur de Santé, a-t-il déclaré critiquant, à ce titre, la nouvelle loi de Santé (adoptée en avril 2019) et le plan national de lutte contre le cancer.

De son côté, le président du Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP), Mohamed Youssi, a expli-



qué les propositions que les syndicats de Santé considèrent adéquates pour sortir de la crise que vit le pays depuis le 22 février dernier. Il a plaidé, dans ce sens, pour l'installation d'un conseil présidentiel comportant des compétences nationales intègres et jouissant de la confiance du peuple, lesquelles seront chargées de la formation d'un Gouvernement qui supervisera la période de transition pour une durée de 6 mois au minimum, ajoutant que le Gouvernement en question aura pour mission de

former une commission nationale chargée de l'organisation et l'accompagnement de la prochaine élection présidentielle. Il a affirmé, en outre, qu'il est impossible d'organiser, dans le cadre du Code électoral en vigueur, cette élection le 4 juillet prochain. Ces syndicats ont suggéré, également, de soumettre le projet d'une nouvelle Constitution à un référendum populaire, et ce, dès l'élection d'un nouveau président de la République avant l'organisation d'élections législatives.

KHENCHELA: Nécessité de renforcer les méthodes préventives contre la malaria

L'importance du renforcement des méthodes visant à prévenir la malaria à travers l'intensification des efforts a été soulignée mardi par les participants à une rencontre médicale organisée à l'établissement public hospitalier (EPH) Ahmed Benbella de la ville de Khenchela.

L'objectif de l'organisation de cette journée d'étude est de faire connaître aux différents acteurs du système de la santé, dont les médecins généralistes et spécialistes ainsi que les responsables de laboratoires, les diverses directives ministérielles relatives à la lutte antipa-

ludique et de contribuer à l'acquisition du certificat relatif à l'élimination définitive de cette maladie, a précisé le chef du service de prévention de la direction de la Santé, Bouzid Sedira.

Bien que la wilaya de Khenchela ne compte qu'un seul cas de malaria ayant touché un ressortissant étranger du Niger, durant l'année 2016, cela ne signifie pas que les responsables restent passifs, a souligné le conférencier, affirmant que des mesures préventives visant à lutter contre cette pathologie, à protéger et sensibiliser la population locale contre

ses dangers, doivent toujours être prises. Lors de son intervention intitulée "Les risques de la malaria", Dr Soraya Boumedane, spécialiste en maladies infectieuses, a indiqué, de son côté, que la transmission de cette maladie se fait par le bais des personnes venant de pays africains ou le déplacement des Algériens vers des pays africains où cette pathologie est signalée.

La praticienne a par ailleurs mis en garde quant au risque de résurgence de cette maladie en Algérie en l'absence de procédures préventives nécessaires. Plusieurs médecins spé-

cialistes en maladies infectieuses, épidémiologie et médecine préventive ont pris part à cette rencontre scientifique et médicale, initiée par la DSP de la wilaya de Khenchela dans le cadre de l'extension de l'opération de contrôle, de suivi de cette pathologie et de diagnostic de la malaria. Lors de cette journée d'étude, il a été programmé d'organiser une formation destinée aux médecins spécialisés, aux laborantins, aux agents paramédicaux et aux pharmaciens autour des mécanismes et des mesures de dépistage de cette maladie, a-t-on signalé.

GUELMA: Mise en service du complexe mère-enfant

Le complexe mère-enfant, attendu par les habitants de la ville de Guelma depuis 10 ans, soit depuis le lancement des travaux de réalisation en 2009, a été mis en service mardi au grand bonheur des citoyens.

«L'ouverture de cet établissement de santé atténuera la pression sur l'hôpital Dr.

Okbi de Guelma qui n'arrive pas à répondre aux besoins de la population du chef-lieu de wilaya et des communes limitrophes», a affirmé le wali, Kamel Abla, dans une déclaration à l'APS en marge des festivités marquant la célébration de la journée internationale des travailleurs.

Qualifiant «d'imposante» cette infrastructure sanitaire, le wali a

ajouté que compte tenu des besoins exprimés en la matière, il a été procédé officiellement à partir d'aujourd'hui à l'exploitation de l'aile consacrée aux enfants d'une capacité de 60 lits en attendant l'ouverture ultérieurement de la partie destinée aux femmes, d'une capacité de 80 lits.

«Toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour permettre un meilleur fonctionnement de ce complexe dont la réalisation et l'équipement ont nécessité un investissement public d'environ 2 milliards DA», a rappelé le même responsable, faisant part de la consécration, dans le cadre de cette opération, de 34 logements de fonction au profit des médecins spécia-

listes. De son côté le directeur de wilaya de la santé et de la population (DSP), Messaoud Bouhena, a précisé à l'APS qu'il a été procédé dans une première étape à la réservation d'un staff médical et paramédical composé de 7 pédiatres et médecins généralistes en plus de 50 infirmiers pour prendre en charge le service de pédiatrie, transféré de l'hôpital Okbi vers ce complexe et qui devra fonctionner 24h sur 24h, tous les jours de la semaine.

Cet «important» acquis dont le nombre de travailleurs s'élèvera à environ 200, dans divers corps, permettra de mettre fin au problème du transfert des parturientes vers les hôpitaux des wilayas limitrophes, a ajouté le même responsable.

LUTTE ANTI-SCORPION: Entrée en service de l'annexe de l'institut Pasteur de Ouargla

Une annexe de l'Institut Pasteur a été mise en service dans la wilaya d'Ouargla, dans le cadre du renforcement des efforts de lutte contre l'envenimation due aux piqures de scorpion, a-t-on appris mardi des gestionnaires de cette annexe.

Travaillant en collaboration avec la direction de wilaya de la Santé et de la Population, cette nouvelle structure, créée au niveau du Centre régional de transfusion sanguine dans la zone dite des équipements publics, assure dans une première étape des missions de collecte de scorpion et d'extraction de son venin qui est ensuite transféré vers l'Institut Pasteur d'Alger pour la production du vaccin anti-venin, a expliqué un cadre de cette structure.

Pour permettre à la nouvelle annexe de l'Institut Pasteur d'entamer ses missions, les services concernés se sont attelés à la dotation de cette structure d'équipements et moyens, en plus de son encadrement d'un agent spécialisé en matière d'extraction du venin de l'insecte, avant d'être renforcée par un corps spécialisé, a expliqué M. Ali Mohamed.

A cette opération vient s'ajouter le lancement, en coordination avec de nombreuses associations, d'une campagne de collecte de scorpion moyennant une somme de 100 DA pour chaque insecte collecté.

Selon le chef de service de la prévention à la DSP d'Ouargla, Djamel Maamri, les efforts fournis par les différents acteurs, services de la wilaya, de la commune, des directions de la santé et de l'environnement, ainsi que des associations et entreprises, focalisent sur l'implication du citoyen, partenaire important dans la lutte contre le fléau de l'envenimation. Pas moins de 2.500 piqures de scorpion, dont six ayant entraîné le décès, ont été enregistrées l'an dernier dans la wilaya d'Ouargla, a-t-il précisé.

Les efforts menés à ce titre ont été couronnés par un recul remarquable des cas de piqures, grâce aux dispositions et mesures préventives prises et des campagnes de sensibilisation sur les dangers du scorpion.

JUMELAGE: Une équipe médicale du CHU d'Oran à Tiaret pour y effectuer interventions chirurgicales et examens spécialisés

Une équipe médicale du Centre hospitalier universitaire 'Dr Benzerdjeb' d'Oran se trouve à Tiaret pour effectuer des interventions chirurgicales et des examens spécialisés dans le cadre de la convention de jumelage signée entre les CHU du nord et les hôpitaux dans le Sud et les Hauts plateaux, a-t-on appris mardi auprès de cet établissement hospitalier. Le staff médical qui s'est rendu lundi à Tiaret, à sa tête le Dr. Khoudmi, directeur-adjoint des activités paramédicales du CHUO, se compose de cinq spécialistes en gynécologie obstétrique pour le traitement de 50 malades en soins et chirurgie, cinq autres en pédiatrie qui devront ausculter et opérer 40 enfants dans les hôpitaux de Tiaret, Sougueur, dans les EPH de Frennda et de Mahdia, a-t-on indiqué.

Cette action a été précédée par autant d'autres similaires ayant permis d'assurer des interventions délicates et des consultations spécialisées pour éviter aux malades de longs déplacements au CHU d'Oran, mais aussi permettre la formation des praticiens de cette wilaya de l'intérieur du pays et leur faire profiter de l'expérience cette équipe médicale.

Selon la cellule de communication du CHU, le nombre d'interventions chirurgicales assurées par les équipes médicales de cet établissement dans les wilayas de Biskra et de Tiaret a atteint 219 interventions en 2018. Il s'agit d'interventions en gynécologie obstétrique, chirurgie générale et chirurgie infantile. Pour la seule wilaya de Tiaret, 135 interventions chirurgicales ont été effectuées et 294 consultations spécialisées ont été assurées durant la même période.

LE HENNÉ, UNE POUDRE MULTIPLES FACETTES

On connaît le henné surtout pour les reflets qu'il donne à la chevelure et pour les tatouages. Moins pour son côté « soin » des cheveux et des peaux grasses...

Avant d'être une poudre, le henné est un arbuste qui ressemble à un buisson, et dont les petites feuilles vertes sont très riches en molécules actives. Ce sont elles qui teintent les cheveux ou la peau en rouge auburn. Dans la tradition orientale, ce végétal, cultivé notamment au Maghreb, a une charge symbolique importante. Il est ainsi utilisé pour tatouer les mains et les pieds des jeunes mariées. Et au hammam, il s'emploie en cataplasme pour adoucir la peau. Ce sont les femmes égyptiennes qui, les premières, l'ont intégré dans leurs rituels de beauté. Le produit est apparu en France au XIX^{ème} siècle, pour les premières colorations capillaires. Il existe aujourd'hui différentes poudres sous cette appellation.

Attention à la qualité du produit !

Tous les hennés protègent les cheveux, grâce à une action gainante. Ils sont également purifiants lorsqu'ils sont appliqués sur la peau. Mais, seul celui qui est appelé « naturel » apporte les fameux reflets rouges. Leur qualité peut également être aléatoire. « Certains sont ainsi coupés avec de la poudre de fer, des sels d'aluminium ou de plomb, sans que cela ne soit mentionné sur l'emballage, ce qui altère bien sûr la qualité du produit », précise Anna Grandjean. D'où l'intérêt de privilégier les marques reconnues pour profiter pleinement des bienfaits de cette plante. Mieux vaut éviter de l'acheter sur les marchés, par exemple. Idem pour les tatouages pratiqués sur les lieux de vacances : abstenez-vous si la couleur est noire, car la poudre de henné a sans doute été mélangée à un colorant très allergisant et dangereux pour la peau.

Un colorant tout doux

Le henné naturel contient une molécule colorante, baptisée lawsone. C'est grâce à elle que la chevelure peut prendre de doux reflets acajou sans s'abîmer. « Au contraire des colorations permanentes qui rentrent dans la fibre, ouvrent les écailles et déposent leurs pigments à l'intérieur, le henné se superpose sur les longueurs sans en al-



térer la matière. Et il tient jusqu'à un mois et demi » poursuit Anna Grandjean. Ce qui explique que la coloration traditionnelle ne tienne pas sur une coloration au henné, qui doit donc être faite sur une chevelure vierge. Si vous souhaitez camoufler vos cheveux blancs, Anna Grandjean recommande de faire au préalable un henné naturel, qui couvre parfaitement tous les « fils argentés ». Puis, dans un second temps, d'appliquer un henné neutre coloré (Cassia italica, mélange à des pigments).

Car, le henné châtain ou blond ne masque pas complètement les cheveux blancs : ceux-ci restent visibles en transparence.

Une action purifiante

Le henné est aussi un très bon sol capillaire. Pour profiter de ses bienfaits sans avoir d'action colorante, il faut choisir du henné neutre, issu de la plante Cassia italica. « Il est riche en tanins qui viennent se

fixer sur la kératine de la chevelure et épaissir le diamètre du cheveu. C'est pourquoi il apporte du corps ainsi que du volume aux cheveux fins.

Il contient aussi des flavonoïdes qui renforcent la structure de la fibre et la protègent des méfaits des radicaux libres », poursuit Anna Grandjean. Son action est également purifiante en absorbant l'excès de sébum, tant au niveau du cuir chevelu que sur la peau.

Différentes associations possibles avec le henné

La recette de base : ajouter 350 ml d'eau tempérée avec 100g de poudre de henné naturel et laisser reposer quelques heures. On applique ensuite la préparation avec un temps de pause d'une à deux heures, en fonction de l'intensité souhaitée.

En cas de cheveux secs ou déshydratés : remplacer l'eau par une cuillère à café d'huile végétale d'amande douce (ou de ka-

rité ou de coco) pour 100g de henné ou un yaourt entier.

Pour des reflets plus prononcés : ajouter le jus d'un citron à la préparation initiale.

Pour un effet plus nuancé : verser une demie tasse de thé noir en plus dans la recette.

Pour obtenir plus de volume : compléter le mélange de base avec un verre de bière blonde.

Recette de l'autobronzant au henné

Verser de l'eau chaude sur 150 g de henné naturel jusqu'à ce que vous obteniez une pâte un peu élastique, facile à étaler. Laissez reposer une heure le mélange ou toute la nuit si vous pouvez, au réfrigérateur. Déposez ensuite la pâte sur l'ensemble du corps avec une spatule. Puis, attendez 3 minutes pour une peau claire et jusqu'à 5 sur une carnation plus mate avant de rincer abondamment dans la douche.

CANCER : DES TATOJAGES AU HENNÉ POUR MIEUX SUPPORTER LA CHIMIO



Une association canadienne propose aux femmes ayant perdu leurs cheveux des suites de la chimiothérapie de leur faire une couronne de henné. Les chimiothérapies anticancéreuses peuvent bloquer l'activité des cellules-souches du cheveu et provoquer sa chute. Pour beaucoup de patientes, cet effet secondaire du traitement anticancéreux est un moment pénible à surmonter. Avec la perte des cheveux, les femmes se voient comme dépossédées d'une partie de leur féminité. Elles peuvent le vivre comme un handicap au quotidien. Pour aider les femmes à passer ce cap, une association

canadienne d'artistes-tatoueurs, Henna Heals ("le henné guérit"), dessine des tatouages au henné sur le crâne nu des patientes. Une idée originale moins connue que les perquages et les foulards, trop associés à la maladie. "Le henné est un véritable coup de pouce vers la guérison", explique Frances Darwin, fondatrice de Henna Heals. Les photos visibles sur le site de l'association <http://www.hennaheals.ca/> montrent les femmes coiffées de ces œuvres d'art. Les femmes peuvent facilement changer de tête une fois la chimio terminée : la couronne de henné ne dure que

deux semaines. Le coût du tatouage est de 100 dollars (environ 72 euros), 10% des bénéfices sont reversés à une association qui finance ces tatouages pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se l'offrir. Les initiatives touchantes de soutien aux femmes atteintes de cancer se multiplient. Récemment des femmes sud-africaines ont ému la Toile en rasant leur chevelure en signe d'amitié pour leur amie atteinte d'un cancer du sein. Vous avez subi une chimiothérapie et perdu vos cheveux ? Partagez cette expérience avec d'autres femmes sur notre forum.

L'AUTISME, UNE MALADIE PLUS DIFFICILE À DIAGNOSTIQUER CHEZ LES FILLES



D'après une récente étude américaine, les filles pourraient être sous-diagnostiquées vis-à-vis de l'autisme. En cause : des symptômes moins visibles.

En France, 8 000 enfants autistes naissent chaque année. Cependant, selon une récente étude américaine (présentée à la réunion annuelle des Pediatric Academic Societies qui s'est déroulée à San Diego, États-Unis, ce 28 avril 2015), les filles et les garçons ne sont définitivement pas égaux face à ce trouble envahissant du développement.

En effet, selon une équipe de chercheurs de l'Université de Baltimore (États-Unis), les symptômes de l'autisme qui se développent chez les petites filles seraient moins visibles que ceux qui interviennent chez les petits garçons.

Les filles sont peut-être sous-diagnostiquées

Nos travaux ont montré que les garçons présentent davantage de symptômes phytiques : gestes répétitifs, mouvements brusques... Les filles, elles, sont davantage touchées au niveau des interactions sociales, explique le Dr Paul Lipkin, principal auteur de l'étude. Cela pose un problème de diagnostic. Du fait que leurs symptômes sont moins facilement repérables, les filles pourraient être sous-diagnostiquées, et donc, ne pas bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Pour en arriver à cette conclusion, les scientifiques ont fondé leurs analyses sur un (large) panel de 50 000 personnes atteintes d'autisme. Verdict ? En moyenne, les petits garçons étaient diagnostiqués à l'âge de 3,8 ans, contre 4 ans pour les petites filles. Plus surprenant encore, le même phénomène se retrouve dans le cas du syndrome d'Asperger : tandis que les garçons sont généralement diagnostiqués à l'âge de 7,2 ans, les filles ne le sont qu'à l'âge de 26 ans.

On rappelle que, d'après l'INSERM, en France, l'autisme toucherait 3 à 4 garçons pour 1 fille.

BIEN CHOISIR SA BROSSE À DENT

On préconise de se brosser les dents deux fois par jour pendant deux minutes. Mais avec quel type de brosse à dents ? Nos conseils pour faire le choix qui vous convient.

Modèle manuel ou électrique, quel est le mieux ?

La brosse manuelle peut être suffisante si on sait bien se brosser les dents en faisant des mouvements de roulement en brossant « du rouge vers le blanc », pendant les deux minutes préconisées. Le principal avantage est son prix bas. De plus, elle n'est jamais à court de batterie et peut facilement être emportée en voyage. Cependant, son efficacité est moins bonne.

Quels types de poils préférer ?

Pour les personnes n'ayant pas de pathologie particulière, il est recommandé d'utiliser des brosses souples, avec un diamètre de filaments très fin, de l'ordre de 20 centièmes de millimètre. Les brosses dures provoquent une abrasion des dents et une rétraction des gencives qui peut conduire à des problèmes dentaires et esthétiques.

Quels sont les avantages d'une brosse électrique ?

Pour une même durée de brossage, la brosse électrique élimine davantage de plaque dentaire que la brosse manuelle. Elle fonctionne seule et demande donc moins d'efforts. Certaines brosses sont aussi équipées d'un minuteur qui permet de mieux respecter les deux minutes de brossage. Pour les enfants à partir de 7-8 ans, elle peut être plus facile à utiliser, car leur dextérité manuelle est moins bonne que celle des adultes.

Quels sont ses inconvénients ?

La brosse électrique est plus chère à l'achat. La vibration peut aussi rebuter certaines personnes et la nécessité de la recharger peut poser problème en cas de déplacement. Par ailleurs, une brosse électrique est souvent un peu plus lourde qu'une brosse manuelle à cause de sa batterie, ce qui peut être gênant pour certaines personnes âgées. Néanmoins, la taille plus importante du manche permet généralement une meilleure préhension.

Quelles différences entre les brosses électriques ?

Les premières effectuent un mouvement vertical de va-et-vient. Avec leur mouvement oscillatoire, les nouvelles sont plus performantes : la tête de brosse ronde tourne sur son axe, tout en ajoutant un mouvement de va-et-vient en trois dimensions, ce qui élimine davantage de plaque dentaire. Il existe aussi des brosses "soniques", qui créent des vibrations, mais leur efficacité n'a pas encore été suffisamment étudiée. Les spécialistes recommandent d'éviter les brosses "bas de gamme", à piles, moins performantes.

Quels modèles choisir pour les enfants ?

Mieux vaut choisir une brosse manuelle à poils souples qui peut être utilisée à partir de 12 mois, sans dentifrice, une fois par jour. Les brosses "junior", manuelles ou électriques, ont une petite tête,



adaptée à la taille de la bouche de l'enfant. À partir de 7-8 ans, le côté "ludique" des brosses électriques peut aider l'enfant à trouver le brossage moins long, par exemple en jouant une petite musique.

Existent-ils des brosses pour certaines situations ?

Pendant la grossesse, le risque d'inflammation gingivale est plus élevé du fait des bouleversements hormonaux. Une brosse plus fine avec des poils de 15 centièmes de mm peut être utilisée si les gencives saignent ou sont gonflées et douloureuses.

Après une chirurgie dentaire, les dentistes prescrivent des brosses avec des poils encroûtes plus

fins (7 centièmes de mm). Très douces, elles permettent de brosser les dents sans douleur. Ensuite, une brosse de 15 centièmes peut être utilisée sur les gencives douloureuses puis on revient à la brosse normale.

En cas d'hypersensibilité dentaire, on recommande la brosse électrique Oral B avec une tête de brosse sensitive ou une brosse manuelle avec des filaments très fins. Mais il ne faut les employer que pendant une durée limitée car elles sont insuffisantes pour un bon brossage.

Pour les porteurs d'appareils orthodontiques, on peut utiliser les brosses à dents qui ont des implants de poils spécifiques pour bien passer entre les bagues.

SE BROSSER LES DENTS, C'EST BON AUSSI POUR LE CŒUR !

S'il ne fait aucun doute qu'une bonne hygiène dentaire permet d'éviter les visites trop fréquentes chez le dentiste, une étude américaine vient de mettre en évidence les bénéfices du brossage de dents sur la prévention des maladies cardiovasculaires.

Et si le bain de bouche devenait un outil de prévention des AVC ? Déjà en 2011, une étude menée par des cardiologues taiwanais montrait que les personnes qui se font nettoyer et détartrer les dents au moins deux fois par an chez le dentiste diminuent leur risque d'attaque cardiaque et cérébrale de 24 % et de 13 % respectivement, comparativement à des personnes qui n'ont jamais reçu ces soins dentaires.

Une nouvelle étude, menée cette fois-ci par des chercheurs de l'université de Columbia à New York (États-Unis) et publiée la semaine dernière dans le Journal of the American Heart Association (le journal de l'association de cardiologie américaine) vient confirmer



l'utilité d'une bonne hygiène dentaire sur la santé cardiovasculaire. Selon l'étude, l'hygiène bucco-dentaire limite le développement de l'athérosclérose, c'est-à-dire le dépôt d'une plaque de lipides (athrome) sur la paroi des artères, entraînant par la suite sa lésion (sclérose). Selon l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), l'athérosclé-

rose explique la grande majorité des cas d'infarctus du myocarde et d'angine de poitrine. Mais elle est aussi à l'origine des accidents vasculaires cérébraux, de l'anévrisme aortique, de l'artérite oblitérante des membres inférieurs et de l'hypertension artérielle rénale. Comment expliquer le lien entre hygiène bucco-dentaire et risque accru de maladies cardio-vascu-

laires ? Notre bouche contient de nombreuses bactéries. Or, si on s'applique pas à bien se brosser les dents, ces bactéries prolifèrent et causent une gingivite ou une parodontite. Les caillots sanguins peuvent se coller aux parois des artères et bloquer l'approvisionnement en sang au cœur et le cerveau, créant ainsi les conditions favorables à un AVC. Selon le Professeur Panos Papapanou, principal auteur de l'étude américaine, « Nos résultats montrent une relation claire entre l'IMT (l'épaisseur de la paroi carotidienne, ndlr) et ce qui se passe dans la bouche, une parodontite même de faible intensité devrait être prise très au sérieux, car elle peut cacher un problème plus grave au niveau des vaisseaux sanguins ».

CRISE EN LIBYE: Bachagha dément toute proposition de cessez-le feu

Le ministre de l'intérieur du Gouvernement d'union nationale (GNA) libyen, Fathi Bachagha, a démenti des informations selon lesquelles il aurait présenté une proposition de cessez-le feu à Tripoli dans la foulée de l'agression des troupes de Khalifa Haftar contre la capitale libyenne début avril.

Dans des déclarations diffusées par la chaîne de télévision «El Wataniya», M.

Bachagha a affirmé que le GNA, reconnu par la communauté internationale et soutenu par l'ONU, ne présentera aucune proposition de cessez-le feu à Tripoli, assurant que cela «n'aurait lieu qu'après le retour du criminel Haftar d'où il venait».

M. Bachagha a mis en garde contre toutes rumeurs visant la propagation de la «fitna» entre les forces de défense de la capitale libyenne, ajoutant que le GNA ne tolérera aucune proposition «entachée de trahison».

Il a par ailleurs dénoncé «le non-respect par Khalifa Haftar, des résolutions internationales et légitimes» et des efforts de paix visant le règlement de la crise en Libye.

Dans ce contexte, le ministre libyen de l'Intérieur a déclaré que les forces de la GNA ont arrêté trois (3) dirigeants de la «Katiba Tareq Bin Ziad», relevant des troupes de Haftar, et ont saisi des armes lors d'une opération réussie. S'ajoute à cela, la neutralisation d'un avion de prospection relevant des milices pro-Haftar à proximité de la ville de Syrte, à 450 km de la capitale (est). Selon des sources médiatiques libyennes, d'intenses combats ont eu lieu aux alentours de Tripoli, à savoir à Ain Zara et Oued el-Rabii. Dimanche, M. Fathi Bachagha a indiqué lors d'une conférence de presse tenue en marge d'une visite effectuée à Tunis, que les attaques contre Tripoli étaient à l'origine de la réapparition des opérations terroristes en Libye, fustigeant le silence de la communauté internationale qu'il a qualifié de «scandaleux» quant aux raids des troupes de Haftar contre les civiles à Tripoli. «Je défie Haftar d'accepter un référendum sur la Constitution et l'adhésion au processus politique», a-t-il dit, regrettant de voir ce général à la retraite, «le seul qui a refusé le dialogue», vouloir «gouverner la Libye par la force». Lundi, l'Organisation des Nations unies (ONU) s'est dite «préoccupée» par la détérioration de la situation humanitaire déjà «grave» dans la région de Tripoli, appelant à une solution pacifique de la crise, appelant à la nécessité de protéger les civils et d'accorder un accès immédiat et inconditionnel aux partenaires humanitaires. Depuis le début de l'agression des troupes de Haftar contre Tripoli, 345 personnes ont été tuées au 28 avril, et 1.652 autres blessées, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

BÉNIN: L'Union progressiste remporte les législatives

L'Union progressiste (UP), l'un des partis soutenant le président béninois Patrice Talon, a remporté les élections législatives de dimanche dernier avec 645.214 voix, remportant 47 sièges probables sur les 83 à pouvoir, a annoncé mardi soir le président de la Commission électorale nationale autonome (CENA), Emmanuel Tiando. Se basant sur un dépouillement de 86% des suffrages, il a ajouté que le second parti présidentiel, le Bloc républicain (BR), avait recueilli 502.411 voix pour 36 sièges probables.

M. Tiando a indiqué que le taux de participation a été de 22,99%, soit 1.147.625 votants pour 4.992.399 électeurs inscrits.

Le président de la CENA a précisé que le scrutin n'avait pu se dérouler dans 39 circonscriptions en raison d'un certain nombre d'incidents. Les électeurs béninois se sont rendus aux urnes dimanche pour élire les 83 députés de la 8e législature du pays depuis février 1990, devant départager les 166 candidats présentés par les deux partis présidentiels.

SAHARA OCCIDENTAL: Le principe de l'autodétermination réitéré par Moscou et Pretoria

Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination est un paramètre de base pour le règlement du conflit du Sahara Occidental, réaffirment la Russie et l'Afrique du Sud, évoquant une «dilution» de ce principe visant à influencer sur le processus onusien.

Moscou et Pretoria qui se sont abstenus mardi de voter la résolution prorogeant le mandat de la Minurso de six mois, ont mis en garde le Conseil de sécurité contre la modification de ce principe établi comme «paramètre de base» dans le conflit du Sahara occidental.

Les deux pays reprochent aux Etats-Unis d'avoir opté dans cette résolution pour un «langage vague et ambigu» qui peut être interprété comme une volonté «d'influer sur la direction du processus politique».

La résolution adoptée par le Conseil de sécurité mentionne le principe de l'autodétermination à deux reprises dans le préambule et les clauses.

Une troisième référence à cette notion, proposée par la Russie, a été rejetée lors des tractations sur le mandat de la Minurso.

Le Conseil de sécurité «réaffirme sa volonté d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, basée sur le compromis, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental», souligne l'instance suprême des Nations dans le préambule de la résolution.

L'ambassadeur sud-africain, Jerry Matthews Matjila, ne cache pas la préoccupation de son pays quant à l'utilisation d'expressions et de références tels que «compromis» et «réalisme» dans la résolution.

«On ne saisit pas clairement ce qui est entendu par ces expressions car le principe de l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental est bien établi dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité», déplore le représentant sud africain, à l'issue de l'adoption de la résolution.

«Nous ne souhaitons aucunement diluer ce principe par le biais d'un libellé ambiguë et peu clair.

Ce conseil doit réaffirmer son attachement et sans réserve au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination», exige l'ambassadeur Matjila. L'Afrique du Sud affirme que «la résolution ne doit pas chercher à influencer de façon indue la direction du processus politique», regrettant que le Conseil de sécurité continue de résister à la demande d'élargir le mandat de la Minurso à la surveillance des droits de l'homme.

L'ambassadeur Matjila réaffirme «l'appui claire et ferme» de l'Afrique du Sud à la Minurso, tenant à rappeler que «cette mission a été principalement créée pour faciliter la tenue d'un référendum



au Sahara Occidental». De son côté, la Russie souligne que «le remplacement des principes de base du processus par des généralités sur la nécessité de trouver des solutions réalistes ou des compromis ne fait que créer des ambiguïtés et sapent la confiance vis-à-vis du Conseil de sécurité, assombrissant ainsi les perspectives du processus politique».

«Nous ne pouvons accepter la dilution de paramètres déjà convenus et qui sont définis par les parties au conflit de façon à parvenir à une solution mutuellement acceptable garantissant l'autodétermination au peuple sahraoui», réitère à ce propos le représentant russe.

«Nous sommes contre certains libellés et pour ce renouvellement comme pour les précédents, notre avis n'a pas été pris en compte, alors que nous voulions tout simplement le retour des libellés agréés par le Conseil», précise-t-il.

La Russie rappelle qu'elle avait rejeté ces amendements lors des derniers renouvellements du mandat de la Minurso et qu'elle avait «exprimé sans ambages son refus d'une résolution qui remet en cause ces paramètres. Moscou, regrette que les arguments qu'elle a présentés cette fois-ci «pour rectifier le tir soient ignorés». Dans le fond, les délégations russe et sud-africaine soulèvent l'opacité qui entoure l'élaboration des résolutions sur la Minurso, souvent marquées par l'empreinte de la France qui s'oppose à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Les projets de résolution sur la Minurso continuent d'être traités dans l'opacité, en excluant les autres membres du Conseil de sécurité, dénonce l'Afrique du Sud qui critique les méthodes de travail dont est chargé un «Groupe des

Amis du Sahara Occidental», non représentatif puisqu'aucun pays africain n'y siège.

Pour la délégation russe, cette situation met en lumière le rôle du porte-plume qui a introduit des concepts qui créent l'ambiguïté et sapent le travail même du Conseil de sécurité.

Réagissant à l'adoption de cette résolution, le Front Polisario réaffirme que la seule solution réaliste et réalisable est celle qui accorde au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination.

«Le Front Polisario réaffirme que la seule solution réalisable, réaliste et durable est celle qui accorde à notre peuple le droit inaliénable de décider de son propre destin de façon libre, démocratique et sans conditions préalables», souligne-t-il dans un communiqué relayé mardi à New York.

Par 13 voix pour et deux abstentions (la Russie et l'Afrique du Sud), l'instance suprême des Nations Unies a adopté un projet de résolution appelant les parties au conflit, le Front Polisario et le Maroc, à reprendre les négociations sous les auspices des Nations Unies sans pré-conditions et de bonne foi.

La résolution demande aux parties au conflit de coopérer pleinement avec la Minurso, y compris en ce qui concerne sa liberté d'interagir avec tous ses interlocuteurs, et de prendre les mesures voulues pour garantir une totale liberté de circulation au personnel des Nations Unies dans les territoires sahraouis.

L'émissaire onusien n'a pas pu accéder aux interlocuteurs sahraouis dans les territoires occupés ce qui a limité, selon le secrétaire général, sa capacité d'évaluer en toute indépendance la situation dans les territoires occupés.

MALI: La MINUSMA dote les FAMA de six postes de contrôle pour sécuriser Tombouctou

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a remis ce mardi aux Forces armées maliennes (FAMA) six postes de sécurité d'une valeur de plus de 445 385 dollars américains pour renforcer la sécurité des populations de Tombouctou, a annoncé un communiqué de la mission onusienne.

«Le renforcement de ces infrastructures sécuritaires contribuera à soutenir les FAMA dans leur tâche de sécurisation des personnes et de leurs biens par l'amélioration des conditions de sécurité dans la ville», a précisé le communiqué. Ces postes de contrôle ont pu être renforcés

grâce aux contributions du Canada et de la Norvège. La remise a été effectuée par une délégation composée, entre autres, de l'ambassadrice du Danemark, l'ambassadeur du Canada, la chargée d'affaires de la Norvège et de la résidente du système des Nations Unies au Mali. Selon le communiqué, la délégation a ensuite procédé au lancement officiel des travaux de réhabilitation de la route menant de l'aéroport de Tombouctou à la ville sur une distance de 4 km. Le coût de cette réalisation est d'environ 2 millions de dollars américains financés grâce à la contribution du Danemark.

VENEZUELA: La tentative de coup d'Etat largement condamnée, appel au dialogue

La communauté internationale a vigoureusement condamné la tentative de coup d'Etat avortée mardi au Venezuela, appelant toutes les parties concernées à privilégier la voie du dialogue et la solution politique à la situation actuelle.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a ainsi exhorté «toutes les parties à éviter de recourir à la violence» au Venezuela et leur demande de «prendre des mesures immédiates pour faire revenir le calme».

Selon le porte-parole, le SG de l'ONU a exhorté «toutes les parties à observer la plus grande retenue» et à s'inscrire dans le règlement politique de la crise actuelle.

De son côté, la Russie a dénoncé fermement «le recours à la force», appelant l'opposition menée par Juan Guaido à des pourparlers «sérieux» pour éviter «l'effusion de sang». «L'opposition radicale au Venezuela a une fois de plus recours à une confrontation par la force», a déclaré le ministère russe des Affaires étrangères dans un communiqué, accusant les opposants au président Nicolas Maduro d'«attiser» le conflit.

L'Union européenne a appelé, quant à elle, à la «plus grande retenue», réaffirmant qu'«il ne peut y avoir qu'une solution politique, pacifique et démocratique pour sortir des crises multiples qu'affronte le pays». Par la voix de la cheffe de la diplomatie européenne Federica Mogherini qui s'est exprimée dans un communiqué, «l'Union européenne a rejeté toute forme de violence et appelle à la plus grande retenue pour éviter la perte de vies et une escalade des tensions».



Intervenant lors d'une conférence de presse, le président mexicain, Andres Manuel Lopez Obrador, a réitéré, pour sa part, son appel à une «solution pacifique» à la situation au Venezuela, affirmant que la position de son gouvernement demeurait «fidèle à sa Constitution, ainsi qu'aux principes de non-ingérence, d'autodétermination des peuples et de règlement pacifique» des crises. Le président vénézuélien Nicolas Maduro avait annoncé, mardi, que les Forces armées du pays avaient réussi à mettre en échec la tentative d'un «petit» groupe qui comptait «répandre la violence à travers une escarmouche putschiste». S'exprimant dans une allocution à la télévision nationale, M. Maduro a indiqué que cinq soldats et trois policiers ont été blessés par balle lors des heurts avec des manifestants pro-

Guaido, survenus après que ce dernier a revendiqué le ralliement de certains soldats «courageux» depuis une base militaire de Caracas.

Appel au respect de la démocratie et du choix des urnes

Dans le même ordre d'idées, le chef de la diplomatie iranienne, Mohammad Javad Zarif, a affirmé que Téhéran soutient toujours le gouvernement vénézuélien, saluant à l'occasion l'échec du coup d'Etat.

«Nous pensons que le gouvernement constitutionnel vénézuélien doit être soutenu», a plaidé M.

Zarif devant des journalistes en marge d'une rencontre sur la coopération en Asie à Doha, capitale du Qatar, avant d'ajouter «que l'Iran continue de croire en la nécessité d'un dialogue interne». La Syrie a égale-

ment condamné la tentative de coup d'Etat contre le gouvernement légitime au Venezuela. Une source du ministère syrien des Affaires étrangères et des Expatriés, citée par l'agence Sana, a soutenu que «les derniers développements et les réactions de Washington démontrent que ce pays poursuit sa politique visant à déstabiliser le Venezuela et utilisera toutes ses capacités, dont l'embargo économique, pour le transformer en un Etat servile».

La diplomatie syrienne a exprimé alors la «pleine solidarité» de la Syrie avec le Venezuela, appelant à «mettre fin à l'intervention américaine dans les affaires internes de ce pays. D'autre part, le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a lui aussi condamné la tentative de coup d'Etat contre le gouvernement de Nicolas Maduro, rappelant que son pays avait déjà combattu contre des coups d'Etat qui ont eu des «conséquences négatives» sur la Turquie. «Le monde entier doit respecter les préférences démocratiques du peuple au Venezuela», a-t-il souligné, dénonçant «ceux qui tentent de nommer un gouverneur colonial post-moderne au Venezuela».

«Ils devraient savoir que le seul (moyen) de déterminer comment un pays sera gouverné réside dans des élections. Les urnes sont essentielles dans les démocraties», a-t-il soutenu.

PALESTINE: Al-Maliki: les Palestiniens de la diaspora «n'ont jamais été un fardeau» pour les pays hôtes



Les Palestiniens de la diaspora n'ont jamais pesé sur les pays d'accueil mais ont plutôt contribué à leur développement, tout en conservant leur identité, a déclaré mardi le ministre palestinien des Affaires étrangères, Riyad Al-Maliki.

A l'issue d'une rencontre avec une délégation de la communauté palestinienne installée au Chili, dirigée par Miguel Abdo et George Al-Alam, M. Al-Maliki cité par l'agence palestinienne de presse, Wafa, a déclaré que les dirigeants palestiniens soutenaient la communauté palestinienne de la diaspora, en étant «prêts» aussi à l'aider à maintenir le nom de Palestine au plus haut niveau dans le monde.

«Les Palestiniens de la diaspora ont conservé leur identité et n'ont jamais pesé sur leurs pays hôtes, ils ont plutôt contribué à leur développement et à leur bien-être», a-t-il déclaré.

Le chef de la diplomatie palestinienne a informé la délégation, à l'occasion, des derniers développements dans les territoires occupés et des dépassements de l'occupation israélienne à l'encontre de la population palestinienne. Dans un autre contexte, al-Maliki a évoqué le prétendu «accord américain du siècle», ou «transaction du siècle» enclenchée notamment par la décision du président Donald Trump de considérer la ville sainte d'El Qods occupée comme capitale d'Israël, affirmant que «les dirigeants et le peuple palestiniens n'accepteraient aucun accord qui ne réponde pas à leurs aspirations de liberté et d'indépendance».

Un prétendu accord vivement contesté faisant perdre aux Etats-Unis le statut de garant dans le processus de paix. Pour sa part, Miguel Abdo a déclaré que la délégation, composée de membres de la quatrième génération de Palestiniens au Chili et de huit (8) villes différentes, était «heureuse» d'être en Palestine.

Il a qualifié cette visite d'importante opportunité pour eux «de transmettre aux habitants de leurs villes ce qu'ils ont vu sur le terrain».

Un pêcheur palestinien blessé par des tirs israéliens au large de Ghaza

Un pêcheur palestinien a été blessé mercredi par des tirs de la marine de l'occupation israélienne au large de Ghaza, rapporte l'agence palestinienne de presse, Wafa.

«La marine israélienne a ouvert le feu en direction des bateaux de deux pêcheurs palestiniens au nord-ouest de la ville de Ghaza, blessant l'un d'entre eux au niveau du dos par balle en caoutchouc», a indiqué l'agence. Le blessé a été évacué à l'hôpital et les autres pêcheurs, dont le nombre n'a pas été communiqué, ont été arrêtés, selon la même source.

Mi-avril, un autre pêcheur palestinien a été blessé au cou et au dos. L'occupation israélienne arrête et tire régulièrement sur des pêcheurs au large de l'enclave palestinienne, outre la confiscation de leurs bateaux.

Le Bureau des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) a récemment dénoncé le blocus imposé par Israël à l'enclave palestinienne, soulignant que ce siège en vigueur depuis plus de dix ans a sérieusement compromis la capacité des pêcheurs de Ghaza de gagner leur vie en mer.

APS

SYRIE: Accord proche sur la formation d'un comité constitutionnel, selon l'ONU

L'émissaire de l'ONU pour la Syrie, Geir O. Pedersen, a affirmé mardi au Conseil de sécurité être proche d'obtenir un accord sur la constitution d'un comité constitutionnel, censé ouvrir la voie à une solution politique pour le pays en guerre depuis 2011. «Nous approchons d'un accord sur le comité constitutionnel», a-t-il dit.

Ce comité qui doit permettre à terme de réviser la Constitution syrienne et d'organiser des élections,

doit comprendre 150 membres: 50 choisis par le pouvoir, 50 par l'opposition et 50 par l'ONU pour intégrer dans le processus des experts et représentants de la société civile. Cette dernière liste est bloquée depuis des mois mais il n'y aurait plus que six noms à changer, selon l'ONU. La semaine dernière, de nouveaux pourparlers de paix organisés au Kazakhstan avec des représentants russes, iraniens (dont les pays soutiennent Damas) et

turcs (appuyant l'opposition) n'avaient pas abouti à des progrès notables pour la formation de ce comité.

Au nom des Etats-Unis, l'ambassadeur Jonathan Cohen a accusé Moscou d'entraver les efforts pour une solution. «Le processus politique est bloqué par la Russie et ses soutiens», a-t-il asséné.

A l'opposé, l'ambassadeur russe à l'ONU, Vassily Nebenzia, a affirmé être «optimiste pour parvenir à une résolution rapide» sur

le comité constitutionnel.

«La situation se normalise en Syrie» et «la priorité maintenant doit être la reconstruction et l'aide humanitaire qui doit concerner la population dans son ensemble», a-t-il ajouté. Les Etats-Unis et l'Union européenne refusent tout engagement dans des efforts de reconstruction en l'absence d'une solution politique au conflit en Syrie, qui a fait plus de 370.000 morts depuis 2011.

RUSSIE: Poutine signe le décret sur l'obtention de la citoyenneté pour certaines catégories d'Ukrainiens

Le président russe Vladimir Poutine a signé le décret facilitant l'obtention de la citoyenneté russe pour certaines catégories d'Ukrainiens, selon le service de presse du Kremlin.

«Vladimir Poutine a signé le décret accordant un accès simplifié à la citoyenneté russe pour certaines catégories d'Ukrainiens», a indiqué la même source.

«Le droit à une procédure simpli-

fiée est désormais accordé aux citoyens d'Ukraine n'ayant pas d'autre citoyenneté ou aux personnes sans citoyenneté qui sont nées et ont eu une résidence sur le territoire de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol qu'ils ont quittée avant le 18 mars 2014», explique le texte.

«La mesure concerne également leurs enfants, y compris adoptés, ainsi que leur conjoint et leurs parents». Le décret concerne égale-

ment des citoyens d'Ukraine et des personnes sans citoyenneté ayant un permis de résidence provisoire en Russie, un permis de séjour, une carte de réfugié ou une carte de participant au programme de rapatriement volontaire des compatriotes ayant résidé au 7 avril 2014 et au 27 avril 2014 dans certaines zones respectivement de la région de Donetsk et de la région de Lougansk, selon la même source.

MASSACRES DU 8 MAI 1945 EN ALGÉRIE : Un collectif appelle à des «gestes forts» de l'Etat français

Massacres du 8 mai 1945 en Algérie : un collectif appelle à des «gestes forts» de l'Etat français



Un collectif d'associations, de partis politiques et de syndicat ont appelé, à l'occasion de la commémoration des massacres du 8 mai 1945, à des «gestes forts» de l'Etat français et à l'ouverture des archives.

«Nous demandons l'ouverture de toutes les archives, l'inscription dans la mémoire nationale de ces événements par le biais de gestes forts des plus hautes autorités de l'Etat et un soutien à la diffusion de documentaires relatifs aux événements dans l'Education nationale comme dans les médias publics», a indiqué lundi un communiqué du collectif composé de 31 associations, un syndicat «L'Union syndicale Solidaires» et six partis politiques, dont le Parti communiste français (PCF), Europe Ecologie Les Verts (EELV) et Parti de Gauche (PG).

Le même collectif, qui appelle à un rassemblement le 8 mai à la place du Chatelet à Paris, a estimé qu'il est «impossible» de célébrer l'anniversaire de la victoire contre le fascisme sans «vou-

loir arracher à l'oubli ce qui s'est passé en Algérie ce même 8 mai 1945 et les jours suivants».

«Des manifestations pacifiques à Sétif, Guelma, Kherrata et la région ont été réprimées dans le sang, des milliers de civils algériens ont été massacrés par la police, la gendarmerie, des milices armées par les autorités locales et l'Armée française aux ordres de l'exécutif», a-t-il rappelé, soulignant que c'est après le déclenchement de cette répression que l'on a déploré à Sétif et aux alentours une centaine de victimes européennes.

«Amputer notre histoire commune par l'occultation de ce crime d'Etat ne permet pas à la France d'en finir avec la page coloniale de son histoire», a-t-il affirmé, demandant au président Emmanuel Macron qu'il faut aller «plus loin» en disant la vérité sur les massacres d'Algériens du 8 mai 1945. «Si le 19 mars dernier, le président de la République a reconnu que le système colonial en Algérie était «injuste» et «niait

les aspirations des peuples à décider d'eux-mêmes», il faut qu'il aille plus loin en disant la vérité sur les massacres du 8 mai 1945», a exigé le collectif, indiquant que le geste «symbolique» fait à Sétif en 2015 par le secrétaire d'Etat de l'époque Jean-Marc Todeschini, demeure «très en-deçà» de cette demande.

Il a rappelé également qu'en 2015, le conseil municipal de Paris a demandé, à l'unanimité, au chef de l'Etat de reconnaître ces massacres comme crimes d'Etat, indiquant que des vœux, dans ce sens, ont été adoptés par des villes comme Rennes, Nanterre et Ivry sur Seine. Au cours de sa campagne pour la présidentielle, le candidat Macron a déclaré à la chaîne de télévision algérienne Echourrouk TV, le 5 février 2017, à l'occasion de son déplacement en Algérie, que la colonisation est «un crime contre l'humanité». Interrogé par le journal numérique Mediapart, le 5 mai suivant, a annoncé : «Je prendrai des actes forts», rappelle-t-on.

Tissemsilt commémore le 58^e anniversaire de la mort du chahid Boudernane

La wilaya de Tissemsilt a commémoré mardi le 58^e anniversaire de la mort du commandant héros Djillali Boudernane, un des responsables de la zone 3 de la Wilaya IV historique. La cérémonie de commémoration de cet anniversaire, organisée à Théniet El Had, ville natale du chahid, en présence des autorités locales, du vice-président de la fondation de la Wilaya IV historique, le moudjahid Boukadoum Beghanem, et d'une foule de moudjahidine et de citoyens, a été marquée par un recueillement dans la mémoire des chahada et une visite au musée du moudjahid de la commune de Théniet El Had qui abrite une exposition de photos de martyrs de la région, d'armes et de documents sur la zone 3 de la Wilaya IV historique. Par la même occasion, des dépliants renfermant le parcours historique du militant et combattant chahid Djillali Boudernane ont été distribués à des élèves d'établissements éducatifs. La cérémonie a donné également lieu à l'interprétation d'un chant patriotique par l'association des activités de jeunes de la commune de Théniet El Had et à une conférence sur le rôle de la région de Théniet El Had lors de la résistance populaire et la guerre de libération nationale, animée par l'universitaire de Khemis Miliana (Ain

Defla), Tounsi Abderrahmane. S'en est suivi une réception en l'honneur des participants. Pour sa part, le vice-président de la fondation de la mémoire de la Wilaya historique IV, le moudjahid Boukadoum Beghanem, a souligné, dans son intervention, que le chahid Djillali Boudernane est un symbole de la lutte et du combat dans l'Ouarsenis. Le compagnon du chahid, le moudjahid Ahmed Sebaâ a indiqué que le chahid se distinguait par la maîtrise des actions militaires contre l'armée coloniale et une grande discipline dans la gestion de la katiba militaire qui dirigeait la zone 3 de la Wilaya IV historique. Djillali Boudernane, né en 1934 au village de Ouled Yahia (commune de Théniet El Had), rejoignit les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) en 1957 et assumait plusieurs responsabilités dans la zone 3 de la Wilaya IV historique menant plusieurs batailles, notamment la bataille de Oued Bounah au mont de Amrouna (Théniet El Had) en mai 1958 où un avion d'exploration et 50 militaires français, dont un capitaine, ont été abattus. Neuf moudjahidine y sont tombés au champ d'honneur. Djillali Boudernane a été arrêté par les forces coloniales françaises à Zeddine (Ain Defla) et exécuté le 30 avril 1961 après avoir été torturé.

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME & DE LA VILLE

O.P.G.I DE BOUMERDES

Cité Administrative Boumerdes

Carte d'immatriculation fiscale : 099916000817202

Tél: 024/79 - 58 - 58 Fax: 024/79 - 58 -



AVIS D'APPEL d'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 15-247/26/2019/DMO
(relance suite à une annulation)

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (O.P.G.I) de Boumerdes dont le siège social est sis à : Cité Administrative - Wilaya de Boumerdes lance (suite à une annulation) un avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux restant à réaliser du projet 50/100 logements publics locatifs à BAGHLLIA (Bloc C et D) dans la wilaya de Boumerdes du programme 4500 Logements quinquennal 2010/2014 2^{ème} Tranche 2011.

Les entreprises qualifiées catégorie I et plus et intéressées par le présent avis sont invitées à retirer les cahiers des charges auprès de la direction de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (O.P.G.I) de Boumerdes sis à Cité Administrative Wilaya de Boumerdes, contre paiement des frais de reproduction fixés à Deux MILLE Dinars (2.000,00 DA) non remboursables.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme

1- Le dossier de candidature contient :

- une déclaration de candidature ; renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire
- une déclaration de probité ; renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire
- le statut pour les sociétés ;
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants à savoir :

a/ **Capacités professionnelles** : Certificat de qualification et la classification professionnelle du soumissionnaire catégorie I et plus dans le domaine concerné (activité principale ou secondaire : Bâtiment, b/ **Capacités techniques** : Liste des moyens humains et matériels à engager dans le cadre du projet, objet de la soumission appuyée de toutes pièces justificatives

2- L'offre technique contient :

- une déclaration à souscrire ; renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique
- Cahier des charges (partie I) devra être renseigné, signé, daté et cacheté (paraphé) ; par le soumissionnaire portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Planning prévisionnel (insérer le planning selon le spécimen en annexe du cahier des charges)

3- L'offre financière contient :

- la lettre de soumission ; renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire
- le bordereau des prix unitaires (BPU) ; renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire
- le détail quantitatif et estimatif (DQE) ; renseignée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire

NB : -Les documents et les pièces requises sont ceux exigés dans l'instruction aux soumissionnaires du cahier des charges.

- Toutes les copies doivent être en cours de validité, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger l'original de chaque document

Les enveloppes doivent parvenir sous pli anonyme et fermé à l'adresse suivant :
A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BOUMERDES
Bureau d'ordre

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°15-247/26/2019/DMO

(relance suite à une annulation)

réalisation des travaux restant à réaliser du projet 50/100 logements publics locatifs à BAGHLLIA wilaya de Boumerdes

La date de dépôt des offres est fixée au 15^{ème} Jours avant 10h30mn, à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. L'ouverture des plis sera publique et se fera le même jour de dépôt des offres à 11 h 00 mn, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

ALGER

Des troupes de danses de différentes wilayas se produisent

La célébration de l'avènement du printemps fait partie des traditions du patrimoine encore jalousement sauvegardée par les familles de la wilaya de Chlef, qui se font une joie, en pareille période de l'année, de se retrouver dans les bras de mère nature, en se réunissant autour d'un festin traditionnel fait exclusivement de produits de saison, notamment de plantes et végétaux.



Le public algérois a été séduit, lundi à Alger, par des chorégraphies expressives alliant les styles traditionnels et modernes interprétés par des troupes de danse de différentes wilayas pour célébrer la Journée internationale de la danse. Le public du Théâtre national algérien (TNA) Mahieddine Bachatarzi était au rendez-vous avec 15 troupes de danse de différentes régions du pays, à l'instar de Tlemcen, Tamanrasset, Ain Defla, Tizi Ouzou, Souk Ahras et Annaba qui se sont surpassées livrant une prestation de haute facture marquée notamment par une belle interprétation de trisomiques auxquels cette soirée a été dédiée. Le bal de la soirée a été ouvert par un spectacle intitulé «différents comme tous» interprété par les danseurs de la troupe algéroise «Profil académie» accompagnés par des enfants trisomiques qui ont dansé sous les airs de la musique moderne. La seconde partie de la soirée a été marquée par l'interprétation de chorégraphies

classiques individuelles de trois filles qui ont dansé, tout en élégance et en légèreté, sur fond de musique d'Amadeus Mozart. Le public du TNA a également apprécié les tableaux de la danse moderne de la troupe bonoise «Ouled Lebleb» intitulée «Mazal» (pas encore) qui ont porté sur les traditions néfastes encore répandues au sein de la société algérienne. Les danses folkloriques des membres de l'association «Imawadhan In Toufat» (Jeunesse de demain), habillés en traditionnel, ont ébloui le public avant de quitter la scène sous les ovations des amateurs du 6e art. L'auteur chorégraphe, Faïza Maâmeri, également présidente de l'Association culturelle pour le développement de la musique et des arts chorégraphiques (ADAC), et directrice artistique de la troupe «Académie profil», a fait savoir que le but de cette cérémonie était à priori de «donner la chance aux nombreux artistes pour faire valoir leurs talents notamment ceux de l'intérieur du

pays en raison du manque d'intérêt à cette discipline, mais aussi de rendre hommage aux enfants trisomiques (T21) souvent marginalisés». Qualifiant l'hommage rendu aux enfants trisomiques de «très bonne idée», le président de l'association «Imawadhan In toufat», Zoumali Salah a saisi cette opportunité pour mettre en avant également l'impératif «d'être aux côtés de cette catégorie souffrant de marginalisation». Organisatrice de cette manifestation, l'association ADAC, installée à Alger, a pour objet de prêter main-forte aux enfants trisomiques (T21) et aux autistes à travers leur intégration dans la société via les arts, tels que la musique, la danse et le théâtre. Cette soirée a été organisée en collaboration avec le Conseil international de la danse (CID), une ONG associée à l'UNESCO, qui a lancé l'idée de célébrer, depuis 1982, la Journée mondiale de la danse le 29 avril de chaque année.

SALON DE L'ARTISANAT À KHENCHELA : Ouverture de la 2^e édition avec la participation de 60 artisans

Soixante (60) artisans, issus de différents villages et communes de la wilaya de Khenchela, ont pris part à la 2^e édition du salon de l'artisanat, ouvert mardi à la maison de la culture Ali Souai, du chef-lieu de la wilaya. Un afflux remarquable a été observé lors de l'ouverture de ce salon local d'artisanat, notamment celui des femmes, qui ont sillonné les différents stands de l'exposition, particulièrement ceux dédiés aux pâtes et aux gâteaux tradi-

tionnels pour lesquels cette région est réputée. L'objectif de l'organisation de cette manifestation parallèlement au mois du patrimoine (18 avril-18 mai) est de faire connaître davantage les produits d'artisanat et aider les dizaines d'exposants à promouvoir leurs productions, a déclaré à l'APS le directeur du tourisme et de l'artisanat, Zoubir Boukaâbache. Le but de la participation des artisans spécialistes dans le tissage du tapis de Babar est de les rapprocher éga-

lement du centre régional d'estampillage du tapis de Tébessa, a fait savoir le même responsable. Il a aussi assuré que cette démarche, inscrite dans le cadre de la concrétisation de la convention signée avec la Chambre d'artisanat de la wilaya de Khenchela, permettra de qualifier ce produit traditionnel et de le commercialiser dans les marchés nationaux et internationaux. De son côté, l'artisane Mordjane Karima, de la commune de Remila, a appelé les

familles de la wilaya de Khenchela à visiter ce salon en vue de découvrir les différents produits artisanaux réalisés par les femmes de cette région. La 2^e édition du salon de l'artisanat de la wilaya de Khenchela, placée sous le slogan «l'odeur de Ramadan», se poursuivra jusqu'à samedi prochain, ont fait savoir les organisateurs de cet événement, soulignant qu'une autre exposition sera organisée «à partir de la mi-mai».

GHARDAÏA : Le patrimoine immatériel connaît «une fragilité» et «un déclin»

Les participants aux journées de formation sur l'expression littéraire orale et les contes populaires ont estimé mercredi à El-Atteuf (Ghardaïa) que ce patrimoine immatériel connaît «une fragilité» bien visible, voire un déclin avec l'introduction dans les foyers des médias et des moyens de communication modernes. Lors de ces journées (trois jours), initiées dans le cadre du mois du patrimoine par l'association «Imekres» sur le patrimoine et folklore, en collaboration avec l'Office de protection et de promotion de la vallée du M'zab (OPVM), les intervenants ont plaidé pour la mise en place d'un inventaire du patrimoine immatériel, composé d'arts populaires, de pratiques et de traditions sociales telles que les contes, légendes et mythes, ainsi que les chants poétiques, afin de les préserver. Les contes du M'zab, issus de l'imaginaire populaire, constituent une composante essentielle du pa-

trimoine immatériel de la région, ont souligné les intervenants précisant que cet héritage culturel imprégné de valeurs spirituelles islamiques participe à la fois à la cohésion sociale et à la dynamique culturelle. Ces contes populaires, transmis de génération en génération, sont aujourd'hui en péril, et la relève n'est plus assurée, les répertoires s'appauvrissent, et les grands-mères sont de plus en plus absentes dans le processus de transmission de ce patrimoine, estiment des participants. A ce propos, M'hamed Loukal, du Conseil culturel de Sidi Bel Abbes, considère que «peu de jeunes s'intéressent aux contes populaires transmis par nos grand-mères, et on assiste ainsi à la disparition de ce patrimoine considéré comme la mémoire du peuple». «A travers cette manifestation culturelle, nous tendons à mettre en lumière les spécificités de ce patrimoine populaire immatériel de la région considéré comme un patri-

moine riche et inestimable et de mettre en place des mesures de collecte et de publication des contes et leur diffusion», a-t-il ajouté. Considérés à juste titre comme les gardiens des mémoires collectives, les conteurs et conteuses partagent avec les enfants la sagesse, les valeurs de solidarité et de tolérance ainsi que la morale et l'éducation autour d'histoires et légendes transmises de génération en génération dans la langue maternelle, a fait savoir de son côté le président de l'Association Imekres, Ahmed Bouhoun. Ces journées de formation, organisées sous le thème «les contes populaires : creuset de la mémoire collective», proposent à travers des ateliers plusieurs autres activités ludiques, des contes en faveur des enfants et des tables rondes et conférences animées par des chercheurs et spécialistes du conte populaire de différentes régions du pays. A travers cette manifestation dé-



diée aux contes populaires et l'expression orale, les organisateurs cherchent à participer à l'enrichissement du paysage culturel et artistique de la région de Ghardaïa et

ambitionnent également de sensibiliser le grand public à l'importance de l'appropriation et de la valorisation de ce patrimoine ancestral. APS

OUM EL BOUAGHI : Appel à former les douaniers à la protection du patrimoine matériel



Les participants à une journée de formation intitulée «les établissements de tutelle et leur rôle dans l'application des lois et législations algériennes relatives à la protection du patrimoine culturel», animée mardi dans le cadre des festivités du mois du patrimoine (18 avril-18 mai), ont appelé à l'organisation de sessions de formation sur la protection du patrimoine matériel au profit des douaniers.

Dans ce sens, un officier de contrôle auprès de l'inspection des Douanes d'Oum El Bouaghi a mis l'accent dans son intervention sur «le rôle des Douanes dans la préservation du patrimoine culturel», notamment sur «l'importance» d'organiser des sessions de formation en collaboration avec les services du secteur de la culture au profit des douaniers pour leur permettre d'accomplir leur mission «convenablement». Le même intervenant a précisé que l'article 3 du code des Douanes porte sur la préservation du patrimoine culturel, de la faune et la flore et la lutte contre l'importation et l'exportation illicites des biens culturels, ajoutant que pour accomplir ces missions de manière «minutieuse et juste» il serait important de former les douaniers par des spécialistes en archéologie. Les douaniers accomplissent leurs missions de lutte contre la contrebande de pièces archéologiques dans des conditions «difficiles» en raison de l'inexistence de bases de données relatives à la classification des biens culturels et du patrimoine, a souligné le même responsable, insistant sur l'importance de conjuguer les efforts (avec des spécialistes en archéologie notamment) pour une meilleure préservation du capital patrimonial et civilisationnel. Cette journée de formation organisée à la bibliothèque de la lecture publique Malek Benabi de la ville d'Oum El Bouaghi a traité de plusieurs thèmes en rapport avec l'importance de l'archéologie et son rôle dans la formation de l'identité culturelle du citoyen. A ce titre, le professeur en archéologie de l'université de Constantine, Amri Osmani a insisté sur l'importance de faire ancrer la culture historique et archéologique considérée comme un legs civilisationnel des peuples.

Programme de la soirée

TF1 20:00

Section de recherches

Réalisateur : Jean-Marc Thérin
Avec : Xavier Deluc, Franck Sémonin



Un homme est retrouvé mort sur un voilier à la dérive en pleine mer. Bernier et Lucas découvrent vite que la victime, Stéphane Marti, 32 ans et passionné de voile, prenait des cours de navigation depuis trois mois. L'homme n'avait rien dit à sa femme à ce sujet ni, plus surprenant, sur sa démission de son poste de chauffeur de bus. Bernier, accaparé par des soucis personnels, a l'intuition que ses nombreux mensonges sont liés à sa mort.

france 2 20:00

Laissez-vous guider



Passionnés d'histoire et de patrimoine, Stéphane Bern et l'acteur Lorant Deutsch proposent de revivre les grandes heures de la Révolution française. De la place de la Bastille - où tout a commencé -, à la Concorde, qui a vu l'exécution du roi Louis XVI, les deux guides d'exception évoquent la vie quotidienne et les événements incontournables de cette période. Cette balade dans Paris permet de se plonger plus de 200 ans en arrière, en faisant resurgir - grâce à des reconstitutions en 3D - des édifices aujourd'hui disparus, mais qui ont joué un rôle fondamental en 1789.

france 3 20:10

Une famille à louer

Réalisateur : Jean-Pierre Améris
Avec : Benoît Poelvoorde, Virginie Efira



Paul-André est riche, seul et dépressif. A la télévision, il est troublé par un sujet sur Violette, une jeune femme qui a dû voler pour nourrir ses enfants. Il envoie donc son majordome la chercher et lui propose un marché. Il éponge ses dettes si elle le prend dans sa famille. Elle accepte, à la condition qu'ils fassent croire qu'ils sont en couple. Avec les deux enfants de Violette, la cohabitation ne s'annonce pas simple...

CANAL+ 19:55

Ray Donovan

Avec : Liev Schreiber, Jon Voight



Bridget découvre les détails sur le passé sombre de son père et s'en trouve profondément bouleversée. De son côté, Mickey veut saisir l'opportunité de se refaire financièrement. Ray peine à obtenir l'aide dont il avait tant besoin.

6 20:00

9-1-1

Réalisateur : Bradley Buecker
Avec : Angela Bassett, Jennifer Love Hewitt



Un tremblement de terre de magnitude 7.1 touche Los Angeles, faisant de nombreux dégâts et victimes. La policière Athena s'efforce de gérer la situation suite à l'effondrement d'un viaduc, tandis que Maddie vit son premier jour au service d'appels d'urgence. Les pompiers font leur possible pour retrouver des survivants parmi les décombres d'un hôtel.

Jeux

Samourai-Sudoku n°2157

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles desudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.

			6					1											
			5		8														
			3																
	5		7		9		4												
6		7				2		5											
	2		6		5		3												
			4				7												
			8		2			3		6					8				8
4			9					1											
						3		6		1		5							
			8		5			7		2									
			1		7		8		4										
5			3					6					5						7
			2		8			2		3			3		4				
			5					4					6						
	2		7		5		8						6		8		9		1
6		7			4		5						8		1			9	5
	8		9		3		6						4		5		1		3
			1												4				
			4		7										7		2		
			9												1				



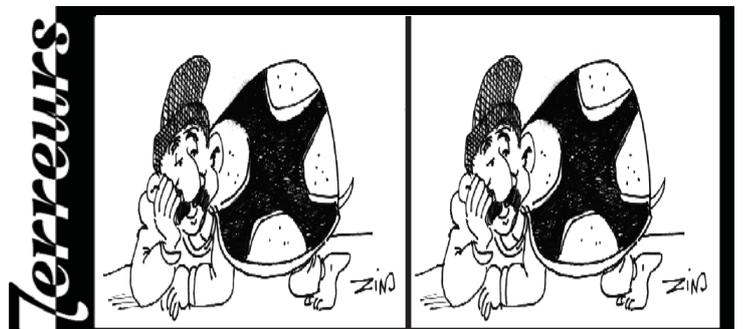
"Il vaut mieux suivre le bon chemin en boitant que le mauvais d'un pas ferme."

Saint Augustin D'Hippone

Mots croisés n°2157

- Horizontalement :**
- 1 - Sans queue ni tête
 - 2 - Tordre la soie - Extirpe
 - 3 - Réduite en poudre - Louer sans réserve
 - 4 - Ferraille à Stockholm - Ils deviennent gênés dans la bonne humeur
 - 5 - Inhabituel - Essence de roses
 - 6 - Vraiment pénibles - Monnaie du vieux continent
 - 7 - Mots de la fin - Réussite pour le rugbyman
 - 8 - Loch à farces - Point de jonction - Abréviation trigonométrique
 - 9 - Numéro 55 - Amusant et souvent burlesque
 - 10 - Déformées par les urates
- Verticalement :**
- A - Poids de la gravité
 - B - Elles ont l'épiderme très coloré
 - C - Naviguerais mais en arrière
 - D - Manifestation d'aficionado - Violoniste roumain
 - E - C'est déjà du passé - Pronom familial - Mot de choix
 - F - Dans - Incorrect
 - G - Retouché - Pas très large
 - H - Etes égarés - Elle soutient tout le quartier à elle seule
 - I - Scabreuses - Bien récit
 - J - Style - S'ils étaient blancs, c'étaient des émigrés
 - K - Diminuerai la taille
 - L - Deviendra - Bien huilés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												



TENNIS / TOURNOI MAGIC TOURS (QUALIFICATIONS): L'Algérien Abibsi éliminé au deuxième tour

Le tennisman algérien Mohamed Ali Abibsi a été éliminé lundi du tournoi international Magic Tours qui se déroule du 29 avril au 5 mai à Tabarka (Tunisie), après sa défaite par deux sets à zéro, au deuxième tour des qualifications, face au Tchèque Yvo Panak.

Un match qui, dès le départ, s'annonçait difficile pour l'Algérien de 17 ans, appelé à défier la tête de série N.4 de ce tableau des qualifications et dans lequel la hiérarchie a finalement été respectée, puisque Panak s'est assez facilement imposé (6-1, 6-2).

Il s'agit-là d'une déception pour le jeune Abibsi qui avait réussi une très belle entrée en matière dans ce tournoi à 15.000 USD, notamment en dominant le Russe Maxim Krapivin (6-3, 6-4) au premier tour des qualifications.

La compétition, qui se déroule sur des courts en terre battue de la station balnéaire de Tabarka, a drainé la participation de certains joueurs relativement bien classés sur le plan mondial.

TAEKWONDO : Près de 300 athlètes attendus au championnat d'Algérie

Près de 300 athlètes dames et messieurs prendront part au championnat national de taekwondo, spécialité kyorugi, mercredi et jeudi à la salle Harcha-Hacène d'Alger, a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne de la discipline.

«280 athlètes (184 messieurs et 96 dames) représentant 15 ligues de wilaya sont attendus au championnat national au cours duquel seront utilisés des moyens électroniques pour la gestion des combats, selon les normes mondiales adoptées par la Fédération internationale de cette discipline olympique», a indiqué à l'APS le secrétaire-général de la fédération algérienne, Samir Maâyana.

Les ligues de wilaya ayant annoncé leur participation à cette compétition nationale sont : Alger, Tizi-Ouzou, Ghardaïa, Oum El-Bouaghi, Skikda, Médéa, Ghel, Oran, Annaba, Batna, Béjaïa, Aïn-Defla, Bordj Bou Arréridj, Blida et El-Tarf.

«Nous nous attendons à un meilleur niveau de compétition par rapport aux années précédentes, eu égard au nombre de participants et à l'enthousiasme des jeunes de renouer avec la compétition», a estimé Maâyana, espérant une émergence d'éventuels éléments capables d'intégrer les rangs de la sélection nationale, dans l'optique du Championnat du monde de Manchester (Angleterre) du 15 au 19 mai 2019.

Les épreuves du championnat d'Algérie-2019 seront disputées dans les 16 catégories olympiques : -54 kg, -58 kg, -63 kg, -68 kg, -74 kg, -80 kg, -87 kg et +87 kg chez les messieurs, ainsi que -46 kg, -49 kg, -53 kg, -57 kg, -62 kg, -67 kg, -73 kg et +73 kg chez les dames.

Les athlètes de l'équipe nationale mettront à profit ce championnat d'Algérie pour retrouver l'ambiance des compétitions, sachant que l'équipe nationale a été contrainte de faire l'impasse sur de nombreuses compétitions africaines et tournois internationaux en raison de la crise vécue par l'ancien bureau fédéral. Les Jeux africains de la jeunesse-2018, organisés en Algérie, constituaient jusque-là la toute dernière compétition continentale à laquelle l'équipe nationale avait pris part. Cette dernière avait alors réalisé une piètre prestation.

APS

HAND - EXCELLENCE DAMES: Le GS Pétroliers sacré malgré sa défaite devant El-Biar (20-22)

Le GS Pétroliers (dames) a été sacré champion d'Algérie de handball de la saison 2018-2019 en dépit de sa défaite devant le HCB El-Biar par 20-22 (mi-temps: 10-14), en match comptant pour la 18e et dernière journée de la division Excellence, disputé mardi à Bordj El-Kiffan (Alger).

Les Pétrolières remportent le titre grâce à leur victoire au match aller (24-22) sur le terrain de HBCEB. Le GSP, qui a concédé sa tre défaite de la saison, partage la ire place avec le HBCEB avec 34 points sur 36 possibles. La formation pétrolière succède au HBC El-Biar au palmarès du championnat féminin. Ce titre est le 26e pour le GSP



dont 17 sous l'ancienne appellation (MC Alger) et 9 avec le nouveau sigle. Les deux équipes se retrouveront à nouveau en finale de la Coupe d'Algérie samedi prochain (15h00) à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger). Les autres rencontres de cette journée auront lieu mercredi.

Mardi 30 avril :

GS Pétroliers - HBC El-Biar 20-22

Mercredi 1er mai:

US Akbou - CHB Bachdjarah (14h00)

NRF Constantine - CR Didouche Mourad (13h00)

FC Boumerdès - HHB Saïda (11h00)

ASFA Constantine - JS Awzellaouen (11h00)

Classement :

	Pts	J
1. GS Pétroliers	34	18 Champion
2. HBC El-Biar	34	18
3. US Akbou	22	17
4. NRF Constantine	18	17
5. FC Boumerdès	17	17
6. HHB Saïda	15	17
7. CHB Bachdjarah	12	17
8. JS Awzellaouen	11	17
9. CR Didouche Mourad	8	17
10. ASFA Constantine	1	17

Le palmarès après le sacre du GS Pétroliers

Palmarès du Championnat d'Algérie de handball (dames) depuis 1969 après le sacre du GS Pétroliers à l'issue de la 18e et dernière journée de l'édition 2018-2019 de la compétition:

1969: GCS Alger 1970: GCS Alger
1971: CJS Alger 1972: CJS Alger
1973: GSF Oran 1974: CS DNC Alger
1975: NA Hussein-Dey 1976: NA Hussein-Dey
1977: NADIT Constantine 1978: non joué
1979: NADIT Alger 1980: non joué
1981: non joué 1982: NADIT Alger
1983: NADIT Alger 1984: NADIT Alger
1985: NADIT Alger 1986: MC Alger
1987: IRB El-Biar 1988: MC Alger
1989: NA Hussein-Dey 1990: ERC Alger
1991: NA Hussein-Dey 1992: MC Alger
1993: ERC Alger 1994: MC Alger
1995: MC Alger 1996: MC Alger
1997: NADIT Alger 1998: MC Alger
1999: MC Alger 2000: MC Alger
2001: MC Alger 2002: MC Alger
2003: MC Alger 2004: MC Alger
2005: MC Alger 2006: MC Alger
2007: MC Alger 2008: MC Alger
2009: GS Pétroliers 2010: GS Pétroliers
2011: GS Pétroliers 2012: GS Pétroliers
2013: GS Pétroliers 2014: GS Pétroliers
2015: HBC El-Biar 2016: GS Pétroliers
2017: GS Pétroliers 2018: HBC El-Biar
2019: GS Pétroliers.

ORAN: La journée «portes ouvertes» sur le sport militaire draine la grande foule

Un large public a assisté aux activités de la journée «portes ouvertes» sur le sport militaire, organisée mardi par le service des sports de la deuxième région militaire au niveau complexe sportive de cette dernière. Cette manifestation sportive militaire, qui s'inscrit dans le cadre des activités du sport militaire au titre de la saison 2018-2018, a permis au public présent d'assister à des démonstrations en arts martiaux et des exhibitions dans différentes disciplines sportives. Les visiteurs ont également rencontré les athlètes militaires ayant honoré les équipes sportives de la 2ème Région militaire et l'Armée Nationale Populaire lors de différentes compétitions sportives internationales, en décrochant plusieurs trophées et médailles. Le com-

mandant de la façade maritime Ouest de la 2e RM, le Général Chaâlal Abdelaziz a relevé, dans une allocution de bienvenue, d'importance de l'héritage du sport militaire qui se reflète à travers les performances sportives réalisées par les athlètes militaires relevant des différentes équipes nationales militaires, sur les plans national et mondial». Cette manifestation sportive a également permis aux visiteurs de découvrir les différents sites sportives du complexe de la 2e RM considéré comme étant le meilleur dont dispose le sport militaire algérien et dont les infrastructures servent énormément dans la préparation et la récupération adéquate de l'élite sportive militaire, et ce, dans plusieurs disciplines.

NATATION / CHAMPIONNAT NATIONAL ESTIVAL (JEUNES): 388 athlètes attendus à Tlemcen

Un total de 388 nageurs dont 133 filles sont attendus à Tlemcen pour prendre part au Championnat national estival (minimes et juniors), prévu du 1er au 4 mai à la piscine olympique Ahmed-El Ghazi de Mansourah, a-t-on appris mardi de la Fédération algérienne de natation (FAN).

La compétition, inscrite dans le cadre du calendrier national pour l'exercice

2018-2019, a enregistré l'engagement de 49 clubs issus de plusieurs ligues affiliées à la fédération, ajoute la même source. Plusieurs épreuves seront au programme du championnat qui s'étalera sur quatre jours et se déroulera en huit séances (séries et finales). Au terme de la compétition, deux classements seront établis. Le premier par sexe pour la catégorie minimes (classement par

médailles et par points pour les huit finalistes, selon la tablette de cotation FINA 2018), tandis que le second sera établi par médailles pour la catégorie juniors. Outre les médailles remises aux trois premiers de chaque épreuve individuelle et collective, des coupes seront offertes aux associations classées premières au classement par médailles et par points.

BASKET-BALL : Fin de la grève des arbitres, reprise des compétitions mercredi

Les compétitions de basket-ball reprendront mercredi avec le déroulement des 1/8 de finale, toutes catégories, après que les arbitres ont décidé de mettre fin à leur mouvement de contestation entamé le 2

mars pour exiger le paiement de leurs indemnités de la saison 2018-2019.

Ce mouvement de grève a conduit au rejet des bilans moral et financier de l'ancien bureau exécutif de la Fédération algérienne de

basket-ball (FABB) présidé par Ali Slimani. Un rejet qui a provoqué son départ et son remplacement par Rabah Bouarifi lors de l'assemblée générale électorale organisée le 20 avril dernier, pour le reste du mandat olympique

(2017-2020). Cette reprise coïncide avec le déroulement des 8es de finale de l'épreuve populaire qu'est la Coupe d'Algérie, programmés les 1er et 4 mai sur terrain neutre et dont voici le programme:

LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL : Adoption à l'unanimité des bilans moral et financier de l'exercice 2018

Les membres de l'Assemblée générale de la Ligue de football professionnel (LFP), réunis en session ordinaire (AGO), ont adopté à l'unanimité les bilans moral et financier de l'exercice 2018, mardi au Centre national technique de Sidi-Moussa (Alger).

Les bilans moral et financier ont été adoptés par 32 membres contre une abstention alors que l'AG est composée de 39 membres.

Les 32 membres présents à l'AG ordinaire sur les 39 que compte l'assemblée ont adopté les bilans et financier avec 32 voix, et une abstention.

Les travaux de l'assemblée générale se sont déroulés en l'absence de quelques présidents des clubs professionnels, à l'instar de Cherif Mellal, président de la JS Kabylie et Tarek Arama, manager général du CS Constantine, sanctionnés par la Ligue de football professionnel. La session ordinaire de la LFP a été précédée par une réunion regroupant quelques membres qui ont voulu reporter les travaux de l'AG ordinaire, chose considérée par le patron de l'instance de gestion de football professionnel, Abdelkrim Medouar comme «illégal». Selon



Les statuts particuliers de la Ligue de football professionnel, un bureau de gestion des travaux de l'assemblée a été installé, composé des présidents de l'USM Harrach, Mohamed Laib, de l'AS Ain M'lila, Chedad Bensid et de l'US Biskra, Fares Benaisa.

La FAF songe à opérer une «révision générale» de la pyramide du football algérien

L'idée de procéder à «une révision générale de la pyramide du football algérien» est à l'étude par la Fédération algérienne de la discipline (FAF) qui veut installer une commission ad-hoc pour étudier cette question avant de la soumettre aux membres de son assemblée pour approbation, a-t-elle indiqué.

«La FAF compte opérer une révision générale de la pyramide du football algérien.

Une commission ad-hoc sera bientôt installée pour étudier la question, avant de la soumettre aux membres de l'assemblée, à l'occasion d'une assemblée extraordinaire», a écrit dans un communiqué l'instance, dont le bureau fédéral s'est rencontré dimanche au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger) pour sa réunion mensuelle. Pour l'heure, aucune date n'a été avancée par la FAF, ni en ce qui concerne

l'installation de la commission ad-hoc, ni en ce qui concerne l'assemblée extraordinaire. Par ailleurs, le Bureau fédéral a décidé au cours de la même réunion de rendre obligatoire la feuille de match électronique et ce, dès la saison prochaine, pour l'ensemble des compétitions. «La feuille de match électronique devra être introduite dans les dispositions réglementaires», a conclu la même source.

LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL : Medour : «Nous nous sommes heurtés à des problèmes qui ont impacté la programmation»

Le Président de la Ligue de football professionnel (LFP), Abdelkrim Medour, a affirmé, mardi à Alger, que son instance «a vécu, dès son entame, une saison particulière» évoquant «des problèmes imprévus qui ont grandement impacté la programmation des rencontres, notamment pour les clubs concernés par plus d'une compétition».

S'exprimant lors d'une conférence de presse au terme des travaux de l'Assemblée générale (AG) de l'instance de gestion de football professionnel, au Centre national technique de Sidi Moussa (Alger), Medour a déclaré que «dès l'entame de la saison, s'est posé le problème des clubs avec la Commission de règlement des litiges, puis le lance-

ment précoce des compétitions africaines qui a coïncidé avec la Coupe d'Algérie, mais malgré tout cela nous avons géré les choses».

Les compétitions africaines (Ligues des champions et Coupe de la Confédération africaine) ont, inhabituellement commenté, en novembre, alors qu'elles débutent en février de chaque année.

Soulignant que «les difficultés se sont accentuées lors de la phase aller», il a expliqué que la Ligue s'est trouvée confrontée à des problèmes inattendus ayant impacté la programmation, notamment le report de la Présidente et tout ce qui s'en est suivi ainsi que les décisions des politiques et des responsables

sécuritaires et locaux, portant ajournement des matchs ou tournois.

Par ailleurs, le président de la LFP a sakué les positions des responsables des équipes Union sportive d'Alger (USMA), du Mouloudia d'Alger (MCA) et de l'Entente de Sétif (ESS) concernant les décisions de la Ligue, fustigeant les déclarations des présidents et managers des deux clubs d'Hussein Dey et CS Constantine «Si nous leur avions appliqué la loi à la lettre, nous aurions pu éviter les problèmes et nous aurions achevé le championnat la semaine prochaine», a-t-il ajouté.

Les membres de la LFP, réunis en session ordinaire (AGO), ont adopté à l'unanimité les bilans

moral et financier de l'exercice 2018, mardi au Centre national technique de Sidi-Moussa (Alger).

Les bilans moral et financier ont été adoptés par 33 membres contre une abstention alors que l'AG est composée de 39 membres.

Les 33 membres présents à l'AG ordinaire sur les 39 que compte l'assemblée ont adopté les bilans et financier avec 32 voix, et une abstention. Les travaux de l'AG se sont déroulés en l'absence de quelques présidents des clubs professionnels, à l'instar de Cherif Mellal, président de la JS Kabylie et Tarek Arama, manager général du CS Constantine, sanctionnés par la Ligue de football professionnel.

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS (CAN-2019) : L'Algérie en tête des pays étrangers candidats au bénévolat

L'Algérie est le pays ayant présenté «le plus grand nombre de candidatures» pour être bénévoles lors de la prochaine Coupe d'Afrique des nations de football (CAN-2019), prévue du 21 juin au 19 juillet en Egypte, a révélé mardi la Commission d'organisation de cette compétition. «L'Algérie a présenté 27 demandes pour des travaux de bénévoles lors de la prochaine Coupe d'Afrique des nations, ce qui la place largement en tête des pays postulants, devant

le Tchad (19), la Tunisie et le Maroc, ex aequo, avec 12 demandes chacun» a détaillé la Commission d'organisation de la compétition, en précisant cependant que ce sondage n'inclut pas le pays organisateur, l'Egypte. «L'Egypte a accordé une très grande importance au bénévolat, car susceptible de contribuer à la formation de nouveaux cadres, sur lesquels elle pourra compter à l'avenir, dans l'organisation de nouveaux grands événements sportifs» a ajouté Mo-

hamed Fadl, président de la Commission d'organisation. Selon la même source, pas moins de «70.000 Egyptiens se sont déjà proposés pour être bénévoles», alors que les dossiers de candidature «continuent d'affluer» sur la commission d'organisation, y compris de l'étranger. La phase finale de la CAN-2019 sera marquée par la participation de 24 pays, ce qui constitue une première depuis le lancement de cette compétition.

LIGUE 1 (MISE À JOUR) CSC-MCA : Victoire impérative pour les «Sanafir»

Le CS Constantine accueillera mercredi le MC Alger au stade Chahid-Hamlaoui de Constantine (17h00), avec la ferme intention de glaner les trois points de la victoire et éviter la zone des mal-classés, en match comptant pour la mise à jour de la 23e journée du championnat de Ligue 1 de football.

Les «Sanafir» (8es, 33 pts), qui comptent encore un match en retard à jouer face au CR Belouizdad à Alger, feront tout pour grignoter les trois points de la victoire avant de retrouver la JS Kabylie pour le compte de la 27e journée, prévue le 11 mai.

Le CSC, qui traverse une période difficile après son élimination en Coupe d'Algérie devant le CR Belouizdad et ses deux défaites consécutives en championnat face à l'Olympique Médéa (1-0) et la JS Saoura (3-1), aura à coeur de se ressaisir devant son public après avoir joué cette saison sur tous les tableaux.

De son côté, le MCA (4e, 39 pts), accroché à domicile lors de la précédente journée par le CABB Arréridj (0-0), aura une belle occasion de se rapprocher de la JS Kabylie (3e, 43 pts) en cas de victoire.

Le «Doyen» doit éviter un faux-pas pour sauver sa saison avec une place africaine.

Mercredi (17h00) : CS Constantine - MC Alger

Déjà joués :
NA Hussein-Dey - AS Ain-M'lila 1-1
USM Alger - Paradou AC 1-2
JS Kabylie - ES Sétif 1-0
DRB Tadjanet - O. Médéa 1-0
CABB Arréridj - USM Bel-Abbès 3-1
JS Saoura - MO Béjaïa 0-0
MC Oran - CR Belouizdad 1-1

Classement	Pts	J
1). USM Alger	46	26
2). Paradou AC	45	26
3). JS Kabylie	43	26
4). MC Alger	39	25
5). ES Sétif	38	26
6). JS Saoura	37	25
7). NA Hussein Dey	35	26
8). CS Constantine	33	24
-). CABB Arréridj	33	26
10). CR Belouizdad	30	25
-). AS Ain-M'lila	30	26
12). DRB Tadjanet	29	26
13). MC Oran	28	26
-). O. Médéa	28	26
15). MO Béjaïa	26	26
16). USM Bel-Abbès	23	25

NB : ce classement prend en considération la victoire de l'AS Ain-M'lila face au CR Belouizdad sur tapis vert (3-0) et la défalcation de 3 points à ce dernier.

LIGUE 1: 6 mois de suspension dont trois fermes pour le manager général du CSC (LFP)

Le manager général du CS Constantine, Tarek Arama, a été suspendu six mois par la Commission de discipline (CD) de la Ligue de football professionnel (LFP), dont trois avec sursis pour manquement à l'obligation de réserve.

«M. Tarek Arama avait fait des déclarations publiques dans lesquelles il avait transgressé les articles 121 des règlements généraux et 78 du code disciplinaire, notamment, en ce qui concerne l'obligation de réserve.

Il écope donc de six mois de suspension de toute activité en relation avec le football, dont trois avec sursis. Le manager général du CS Constantine devra s'acquitter également d'une amende de 200.000 DA», a indiqué la CD de la LFP dans un communiqué.

Il lui est reproché des déclarations violentes à propos de la programmation et du refus de la LFP de décaler le match face à l'ES Sétif en championnat malgré les dates rapprochées des rencontres des «Sanafir».

La CD a ajouté au dossier d'autres déclarations faites lors du match CR Belouizdad-CS Constantine en demi-finales de Coupe d'Algérie.

Arama, qui avait comparu devant la Commission de discipline lundi, a assuré qu'il n'avait «nullement l'intention de porter atteinte à la dignité ou à l'honneur de la LFP».

Outre Arama, cette structure a décidé d'infliger trois matchs de suspension au milieu de terrain du CSC Nassim Yettou, dont un ferme, pour «voie de faits» lors de la demi-finale retour de la Coupe d'Algérie, perdue 2-0 (a.p) face au CRB.

Pour sa part, le kiné du CSC, «Nassim Bellazzoug restera suspendu jusqu'à son audition par la Commission de discipline de la LFP, fixée au 6 mai prochain», a conclu la même source.

JS SAOURA: Le défenseur Barka devant la commission de discipline pour agression d'un supporter

Le défenseur de la JS Saoura, Mohamed Amine Barka, comparaitra devant la commission de discipline de l'équipe pour avoir agressé «violemment» un supporter du club, a-t-on appris mardi du président du conseil d'administration, Mamoun Hamlili.

«Ce joueur comparaitra incessamment devant la commission de discipline pour répondre de son comportement violent contre un supporter de l'équipe lors de la rencontre de la JSS face au CS Constantine samedi dernier au stade du 20-Août de Béchar», a précisé à l'APS le même responsable.

Cette réaction de la direction du club du Sud-Ouest fait suite à une plainte déposée par le supporter en question auprès du commissariat de Sûreté nationale du 1er arrondissement de Béchar, a-t-il ajouté.

«La comparution du défenseur Mohamed Amine Barka devant la commission de discipline s'inscrit dans le cadre de la prévention et la lutte contre la violence dans les stades», a indiqué encore le président du conseil d'administration de la JSS.

APS

LIGUE 1 / MC ORAN : Kinane dirige l'entraînement en attendant l'arrivée de Bouzidi

L'entraîneur Aïssa Kinane, qui a assuré l'intérim à la barre technique du MC Oran à une certaine période cette saison, a effectué son retour au club de Ligue 1 de football, en attendant la probable arrivée de Youcef Bouzidi pour y prendre les commandes.



Kinane a dirigé sa première séance d'entraînement mardi en fin d'après-midi, peu avant le départ de l'équipe vers Mostaganem pour y effectuer un stage bloqué d'une semaine, a-t-on appris de la direction de la formation phare de la capitale de l'Ouest du pays.

La même source a fait savoir que le président Ahmed Belhadj est sur le point de finaliser avec l'entraîneur Bouzidi, qui a dirigé l'USM

Bel-Abbès (Ligue 1) pour quelques mois cette saison, afin de succéder au Français Jean-Michel Cavalli, contraint de rendre le tablier au début de cette semaine.

Le MCO traverse une période délicate après s'être retrouvé en train de jouer sa survie parmi l'élite, alors que les ambitions affichées avant le début de cet exercice étaient de terminer le championnat sur le podium.

Avant quatre journées de

la clôture de la compétition, les «Hamraoua» occupent la 13e place (1er non reléguable) avec 28 points, soit le même nombre d'unités que l'OM Médéa, troisième potentiel reléguable, qu'ils devancent néanmoins grâce à un meilleur goal-average. Les Rouge et Blanc auront à évoluer à deux reprises à domicile contre deux autres à l'extérieur lors des quatre journées restantes, à commencer par un périlleux déplacement

à Tadjenanet pour y affronter le club local, un concurrent direct dans la course au maintien, pour le compte de la 27e journée. Par ailleurs, la situation inquiétante que connaît le MCO a poussé des groupes de ses supporters à organiser mardi un sit-in devant l'hôtel que possède le président du club du côté d'Aïn Turck, réclamant le départ de ce dernier une fois le maintien assuré.

Medouar : «Certains responsables mentent et mettent en cause la LFP pour justifier leur échec et absorber la colère des supporters»

Le président de la Ligue de Football professionnel (LFP), Abdelkrim Medouar a accusé, mardi, des présidents de clubs de 1ère et 2ème divisions de «mentir et de coller des accusations à la Ligue afin de justifier leur échec» et «absorber», ainsi, la colère des supporters.

Lors d'une conférence de presse organisée à l'issue des travaux de l'Assemblée générale ordinaire de l'Instance de gestion du football professionnel au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger), M.

Medouar a déclaré que «certains dirigeants mentent dans leurs déclarations à la presse», ajoutant que «le club qui peine à réaliser ses objectifs accuse la Ligue pour justifier l'échec et absorber la colère des supporters».

«Il y a un dirigeant, qui en mentant dans les médias, a gagné l'empathie de tout le monde et je le mis au défi de prouver ses dires, et s'il le fait je dé-

missionnerai de toute activité sportive», a-t-il déclaré.

Affirmant que le développement du football local ne pourrait se faire par des déclarations incendiaires dans les médias, il a appelé à «ne pas minimiser» le travail de la Ligue.

«Nous avons demandé aux présidents de clubs d'être une force de proposition car certains passent leurs messages à travers les plateaux de télévision au lieu de s'adresser directement à nous ou de s'exprimer en Assemblée générale», a-t-il soutenu, ajoutant que «certains nous ont même mis au banc des accusés, alors qu'on ne peut pas nous demander des comptes après seulement 6 mois de travail».

M. Medouar a fait état de voix ayant appelé au report des travaux de l'AG ordinaire, estimant que ceci était «illégal».

Evoquant les appels à un Hirak dans la sphère footballistique, Medouar a

déclaré que «si un Hirak est engagé, il doit toucher tous ceux qui ont bénéficié de privilèges et de projets».

«Nous avons réclamé des prérogatives plus larges», a dit le patron de l'instance de gestion de football professionnel, soulignant que les membres de l'AG «se sont exprimés loin de toute forme de pression et en toute transparence, apportant leur soutien à la Ligue».

Les membres de l'Assemblée Générale ordinaire de la LFP ont approuvé, à la majorité absolue, lors des travaux de l'instance, les rapports financier et disciplinaire de la saison 2018.

Sur 39 inscrits, 33 membres présents ont approuvé le bilan financier, tandis qu'un seul membre s'est abstenu de voter sur le rapport disciplinaire.

Etant sanctionnés, certains responsables de clubs professionnels tel que Chrif Mellal (de la JS Kabylie) et Tarek Arama (JS Constantine) n'ont pas pu assister aux travaux de cette Assemblée

OUARGLA:

Baâmer dépose un recours au niveau de la FAF pour contester sa suspension

Un recours a été déposé auprès de la Fédération algérienne de football (FAF) pour contester la suspension d'Ali Baâmer, président de la Ligue régionale de football d'Ouargla (LRF-O), a-t-on appris mardi de cette instance.

Le président de la LRF-O a déposé un recours auprès de la FAF pour contester sa suspension de toute activité liée au football pour une durée de deux ans, a-t-on précisé.

«J'ai déposé un recours auprès de la FAF afin de lever cette sanction, dont les raisons restent toujours pas claires, en attendant une réponse favorable», a affirmé Baâmer à l'APS.

«Je reste confiant quant à cette démarche entreprise dans les délais, je veux que justice soit faite», a-t-il dit.

Baâmer a appelé, en outre, les parties concernées à la FAF à appliquer la loi dans cette affaire devenue, selon

lui, d'«opinion publique», saluant «l'élan de solidarité» de la famille sportive à son égard. La commission d'éthique de la fédération a suspendu Ali Baâmer, ex-président de la commission électorale de la FAF, pour deux ans suite à ses déclarations sur des irrégularités dans le déroulement du scrutin du 20 mars 2017 qui a porté Kheïreddine Zetchi à la tête de l'instance fédérale. Pour dénoncer cette sanction, les

membres élus de la LRF-O, qui ont reçu dimanche une correspondance de la commission d'éthique de la FAF les informant de la suspension d'Ali Baâmer, ont décidé de geler les activités de leur structure. «Nous avons décidé de geler toutes les activités de la LRF d'Ouargla à partir d'aujourd'hui (29/04/2019) jusqu'à l'annulation de cette décision injuste», ont-ils écrit dans un communiqué adressé à Kheïreddine Zetchi.

L'ATLETICO MADRID ACTIVE LA PISTE GAYA

C'est le média Fichajes qui nous révèle cette information. L'Atletico Madrid qui recherche un latéral gauche depuis plusieurs semaines, aurait coché le nom de José Luis Gaya (23 ans). Sous contrat avec le FC Valence jusqu'en juin 2023, ce dernier dispose d'une clause libératoire de 100 millions d'euros pour quitter le club Ché. Les Colchoneros seraient prêt à mettre une jolie somme. Une proposition de 60 millions d'euros serait en préparation.



POGBA DE NOUVEAU ÉGRATIGNÉ

Alors qu'il ne fait pas l'unanimité à Manchester United, Paul Pogba a de nouveau été critiqué par une ancienne gloire du club.

La critique s'abat encore sur Paul Pogba. Une semaine après Gary Neville ou Roy Keane qui avaient déclaré que le Français était un problème pour Manchester United, c'est au tour de Paul Scholes d'en rajouter une couche. Alors qu'il n'est jamais très tendre avec Manchester United, l'ancien joueur des Red Devils a cette fois ciblé un seul joueur de l'effectif. Après lui avoir conseillé « d'utiliser un peu plus son cerveau » il y a quelques semaines, Scholes ne s'est pas arrêté en si bon chemin : « Nous connaissons tous Paul, nous parlons de potentiel, mais il a 26 ans et il doit commencer à étaler ce potentiel semaine après semaine. Vous allez perdre un joueur qui, vous le savez, peut être de classe mondiale. Il pourrait avoir besoin de Bryan Robson ou de Roy Keane à côté de lui, juste pour lui donner une petite tape de temps en temps. S'il ne comprend pas, il continue à vivre dans son petit monde imaginaire, pensant qu'il est le meilleur ».

DYBALA VERS UN GROS TRANSFERT CET ÉTÉ

En difficulté depuis l'arrivée de Cristiano Ronaldo, Paulo Dybala serait dans le viseur du Real Madrid. La Juventus aurait décidé de se débarrasser de son numéro 10 l'été prochain.

Massimiliano Allegri aurait décidé de sacrifier Paulo Dybala. Depuis l'arrivée de Cristiano Ronaldo, l'international argentin a été rétrogradé au second plan. De moins en moins titularisé par Massimiliano Allegri, le coach de la Juventus, Paulo Dybala pourrait faire ses valises l'été prochain. Et le Real Madrid de Zinedine Zidane, qui n'aurait pas encore bougé ses pions, pourrait tenter d'en profiter.

Selon les informations de Goal de ce mardi, la Juve aurait fait un choix fort pour Paulo Dybala. Les Bianconeri auraient décidé de vendre leur attaquant argentin lors de la prochaine fenêtre de transfert. Si plusieurs clubs - tels que le PSG, le FC Barcelone ou encore Manchester United - auraient manifesté leur intérêt pour Paulo Dybala, aucune offre concrète ne serait arrivée sur la table de la direction turinoise. Affaire à suivre...



DANILO VEUT REJOINDRE LA SÉRIE A

Sous contrat jusqu'en 2022, Danilo vit un nouvel échec à Manchester City. Après un passage mitigé au Real Madrid, l'international ariiverde connaît une saison blanche sous les ordres de Pep Guardiola. Utilisé seulement dix fois par l'entraîneur espagnol, l'ancien joueur du FC Porto n'accepte plus sa situation. En effet, selon les informations de Gianluca Di Marzio, journaliste pour Sky Italia, le défenseur des Skyblues souhaiterait quitter le leader de Premier League et aurait même coché sa future destination. Le Brésilien aurait déjà entamé les discussions avec l'Inter Milan et une première offre de 15 millions d'euros des Lombards pourrait arriver rapidement sur la table des dirigeants mancuniens.

Eriksen se rapproche du Real Madrid

Christian Eriksen aurait donné son accord pour rejoindre le Real Madrid la saison prochaine. Le milieu de terrain international danois de Tottenham aurait même, selon le quotidien espagnol AS, d'ores et déjà trouvé un accord avec le club menengue. Un accord verbal entre les deux parties qui va conforter le Real. Il reste néanmoins la partie la plus complexe à réaliser: trouver un accord avec les Spurs. Daniel Levy, le président du club londonien, n'est pas un tendre, Florentino Perez, son homologue du Real, ne le sait que trop bien.



Mané répond à la rumeur Real Madrid

Avant la demi-finale aller de la Ligue des Champions entre le FC Barcelone et Liverpool, Sadio Mané a envoyé un message sur son avenir, en conférence de presse. Invité à réagir aux spéculations autour de son possible départ au Real Madrid, l'attaquant sénégalais a expliqué qu'il ne songeait pas à un transfert dans la capitale espagnole. "Je pense que vous l'avez écrit. Je l'ai lu comme tous mes amis. Je respecte la Liga qui est un bon championnat. Il y a de grands joueurs mais je pense que la Premier League est également un championnat merveilleux. Chaque joueur rêve de jouer ici. J'ai la

chance de pouvoir y évoluer et j'en suis très heureux, tout va bien."



PRÉSIDENTIE Kamal Aissani nouveau DG des impôts

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé mardi M. Kamal Aissani au poste de directeur général des impôts, en remplacement de M. Mustapha Zikara, indique un communiqué de la Présidence de la République. «Monsieur Abdelkader Bensalah, Chef de l'Etat, a nommé ce mardi 30 avril 2019, M. Kamal Aissani, à la fonction de directeur général des impôts, en remplacement de M. Mustapha Zikara, dont il a été mis fin à ses fonctions», précise la même source.

M^{me} Djazia Djeddou nouvelle DG par intérim de l'ANEP

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé, mardi, Mme Djazia Djeddou, directrice générale par intérim de l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP), en remplacement de M. Amine Chiker, indique la Présidence de la République dans un communiqué. «Monsieur Abdelkader Bensalah, Chef de l'Etat, a nommé, ce mardi 30 avril 2019, Madame Djeddou Djazia, à la fonction de directrice générale par intérim de l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP), en remplacement de M. Amine Chiker, dont il a été mis fin à ses fonctions», précise la même source. Mme Djazia Djeddou est cadre à l'ANEP avant sa nomination à ce nouveau poste.

SAHARA OCCIDENTAL-ONU L'Algérie «se félicite» de la nouvelle dynamique du processus d'autodétermination du peuple sahraoui

L'Algérie «se félicite» que plusieurs membres du Conseil de sécurité «aient donné corps» à la nouvelle dynamique souhaitée par le Secrétaire général de l'ONU et son envoyé personnel au processus d'autodétermination du peuple sahraoui, le Président Horst K?hler, indique mercredi le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué



«Le Conseil de Sécurité vient de renouveler le mandat de la MINURSO pour une période limitée à six mois adressant, en cette occasion un appel qui se veut pressant aux deux parties au conflit, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, d'initier de véritables négociations sans conditions préalables et de bonne foi, en vue de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoit à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental», souligne le

MAE. A cette occasion, l'Algérie «se félicite de ce que plusieurs membres, et notamment la République Sud-africaine et la Fédération de Russie, aient proposé des idées constructives pour donner corps à la nouvelle dynamique souhaitée par le Secrétaire Général de l'ONU et son envoyé personnel, le Président Horst K?hler». «En sa qualité de pays voisin, l'Algérie continuera d'apporter avec responsabilité et espoir, tout son appui au processus mené par Horst K?hler», affirme

la même source. «Elle renouvelle ses encouragements aux deux parties à ce conflit, qui n'a que trop duré, en vue de négociations sérieuses pour un règlement juste et définitif qui pourvoit à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental, tel que le souligne la Résolution 2468 (2019), et libérera tout le potentiel créateur pour l'édification du Grand Maghreb que l'ensemble des peuples qui le composent appellent de tous leurs vœux», conclut le communiqué du MAE.

ALGÉRIE-ARABIE SAOUDITE Boukadoum reçu par le Serviteur des deux Lieux Saints de l'islam...

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum a été reçu, mardi à Riyad, par le Serviteur des deux Lieux Saints de l'islam, le Roi Salmane Ben Abdelaziz Al Saoud dans le cadre d'une visite officielle au Royaume d'Arabie Saoudite, à l'invitation de son homologue, Ibrahim Abdulaziz Al-Assaf. Lors de cette rencontre, les deux parties ont passé en revue les relations fraternelles privilégiées entre l'Algérie et le Royaume d'Arabie saoudite mar-

quées par la cohérence et la complémentarité dans plusieurs domaines et examiné les voies de les renforcer dans divers domaines, notamment à la lumière des résultats de la visite effectuée, en décembre 2018 en Algérie, par le Prince héritier, vice-président du Conseil des ministres et ministre de la Défense d'Arabie Saoudite, Mohammed Ben Salmane. Cette rencontre a été suivie par des concertations élargies entre M. Boukadoum et son homologue saoudien qui ont porté sur les principaux thèmes d'intérêt commun et les voies de renforcer le dialogue stratégique et le partenariat économique conformément à la volonté commune de leurs directions. Les deux parties ont également évoqué les derniers développements régionaux et internationaux ainsi que les obstacles qui entravent le parachèvement du processus de paix au Moyen Orient et en Afrique du Nord.

... et s'entretient à Riyadh avec le ministre saoudien d'Etat aux Affaires africaines

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a eu, mardi à Riyadh (Arabie Saoudite), des entretiens avec le ministre saoudien d'Etat aux Affaires africaines, Ahmed Abdelaziz Kattan, autour des réformes de la Ligue Arabe et des institutions spécialisées, a indiqué un communiqué du ministère. «Dans le cadre de sa visite officielle au Royaume d'Arabie Saoudite, le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum s'est entretenu avec le ministre d'Etat aux Affaires africaines, Ahmed Abdelaziz Kattan, au sujet des réformes

de la Ligue Arabe et des institutions spécialisées, outre l'examen de la situation régionale et internationale», ajoute la même source. Les deux responsables ont abordé, également, les efforts déployés par le Royaume saoudien sous l'égide du Serviteur des deux Lieux Saints visant à faciliter et améliorer les conditions d'accueil et de séjour des pèlerins accomplissant le Hadj et la Omra. Une démarche «saluée par M. Boukadoum qui a remercié, à ce titre, l'attention accordée aux Algériens en Arabie Saoudite», a conclu le communiqué.

2^e SESSION DU PARLEMENT AFRICAÏN Une délégation parlementaire algérienne en Afrique du Sud

Une délégation parlementaire algérienne prendra part, jeudi, aux travaux de la 2^e session ordinaire du 5^e mandat législatif du Parlement africain, prévue à Midrand (Afrique du Sud), a indiqué mardi un communiqué de l'Assemblée populaire nationale (APN). Lors de ces travaux, l'Assemblée sera représentée par les députés Lamine Osmani du groupe des indépendants, vice-président du Parlement africain, Djamel Bours du parti du Front de libération nationale (FLN) et Amira Slim du Rassemblement nationale démocratique (RND) en qualité de membres permanents du Parlement africain, selon la même source.

Plus de 700 policiers pour sécuriser la nouvelle aérogare internationale Houari Boumediène (DGSN)

La Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) a mobilisé plus de 700 policiers, tous grades et spécialités confondus, pour assurer la sécurité de la nouvelle aérogare internationale Houari Boumediène (Alger), a indiqué mardi la DGSN dans un communiqué. «Plus de 700 policiers, tous grades et spécialités confondus, ont été mobilisés pour assurer la

sécurité de la nouvelle aérogare d'Alger en formant un dispositif de sécurité H24», a précisé le communiqué, ajoutant que «les brigades en poste sont dotées des équipements techniques sophistiqués, outre des nouvelles applications en matière de contrôle aux frontières». Ce dispositif est à même de «faciliter le transit des passagers répondant aux condi-

tions sécuritaires en vigueur». Dans le même sillage, la DGSN a souligné veiller à la «formation et la qualification de ses éléments travaillant au niveau des différents postes frontaliers, en vue de préserver la sécurité des passagers et de leurs biens, tout en leur garantissant les facilités nécessaires pour le transit dans le cadre des lois et règlements en vigueur».

ROUGEOLE:

Plus de 10.000 cas enregistrés à travers le pays depuis début 2019

Le ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière a enregistré plus de 10.000 cas de rougeole, depuis le début de l'année 2019, a appris mercredi l'APS auprès du ministère. «Plus de 10.000 cas de rougeole ont été enregistrés depuis le début de l'année en cours et cette maladie infectieuse pourrait se propager au vu du nombre d'enfants non encore vaccinés, a indiqué le directeur de la prévention et de la promotion de la Santé, le Dr. Djamel Fourar, à l'occasion de la semaine mondiale de la vaccination, qui coïncide avec la dernière semaine du mois d'avril. Les symptômes de cette maladie contagieuse qui apparaissent 8 à 12 jours

après exposition au virus consistent en une forte fièvre, une rhinite, une conjonctivite, des points blanchâtres à l'intérieur de la bouche ainsi qu'une diarrhée aigue. Soulignant l'impératif de vacciner les enfants suivant le calendrier de vaccination, il a rappelé que «plus de 29.000 cas de rougeole ont été recensés en 2018, causant 26 décès». A ce propos, le Dr. Fourar a appelé à «davantage de vigilance et au respect du calendrier national de vaccination qui a prouvé son efficacité depuis l'indépendance», précisant que tous les types de vaccins sont disponibles au niveau de l'Institut Pasteur, des Etablissements de santé de proximité et des services Mère-

Enfant. Les 6 millions de doses du vaccin utilisées jusqu'à présent «n'ont causé aucun cas de décès», ce qui démontre que le vaccin importé par l'Algérie est de «qualité», et qu'il est soumis à un contrôle rigoureux et respecte les normes recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le vaccin antirougeoleux constitue «la meilleure arme de prévention», a-t-il affirmé, appelant les familles à se rapprocher des équipes médicales mobiles pour faire vacciner leurs enfants. Le ministère de la Santé a installé une commission ad-hoc pour étudier et enquêter sur les cas de rougeole enregistrés ces dernières années «pour savoir si ces derniers

sont dus à la non vaccination ou à d'autres facteurs, à l'effet d'élaborer une véritable base de données sur cette maladie infectieuse». Depuis le début de l'année en cours, l'OMS et l'Unicef avaient mis en garde contre une hausse des cas de rougeole qui ont atteint durant les premiers mois de l'année 2019 près de 300.000 cas ayant causé 136.000 décès à travers le monde. Les régions des deux Amériques, la Méditerranée orientale et l'Europe sont les régions les plus touchées par ce virus, selon l'organisation onusienne qui précise que cela est dû à l'absence d'une large couverture de vaccination contre ce virus.